

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Analyse financière

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

(Tous budgets consolidés)

Le compte financier unique de la Métropole Rouen Normandie comprend 8 budgets :

- Le budget Principal et des annexes :
 - Le budget des Transports ;
 - Le budget des Déchets Ménagers ;
 - Le budget des Zones d'Activités Économique (ZAE).

- Les régies :
 - La régie de l'Eau ;
 - La régie de l'Assainissement ;
 - La régie Rouen Normandie Création ;
 - La régie de l'Énergie Calorifique.

SYNTHESE : BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

	Réalisé 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	368 831 141,09
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	314 151 275,25
CAF Brute (c=a - b)	54 679 865,84
Remboursement emprunts (d)	18 714 573,21
CAF Nette (e= c-d)	35 965 292,63
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	157 646 517,89
Recettes Investissement (hors dette) (g)	44 194 213,41
Mobilisation d'emprunts (m)	84 000 000,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2022(k)	201 132 653,62
Remboursement du capital 2023 (l)	20 753 573,21
Encours au 31/12/2023(i=k-l+m)	264 379 080,41
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	4,84

SYNTHESE : BUDGET TRANSPORT

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

	Réalisé 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	153 540 213,03
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	139 128 830,14
CAF Brute (c=a - b)	14 411 382,89
Remboursement emprunts (d)	20 584 225,48
CAF Nette (e= c-d)	-6 172 842,59
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	44 022 563,53
Recettes Investissement (hors dette) (g)	14 253 606,14
Remboursement de l'Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	33 000 000,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2022(k)	190 732 241,19
Remboursement du capital 2023 (l)	20 584 225,48
Encours au 31/12/2023(i=k-l+m)	203 148 015,71
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	14,10

	Réalisé 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	62 086 079,97
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	60 124 521,26
CAF Brute (c=a - b)	1 961 558,71
Remboursement emprunts (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	1 961 558,71
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	8 200 205,94
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 942 086,78
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2022(k)	
Remboursement du capital 2023 (l)	0,00
Encours au 31/12/2023 (i=k-l+m)	0,00
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE : BUDGET ANNEXE
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

	Réalisé 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	0,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	0,00
CAF Brute (c=a - b)	0,00
Remboursement emprunts (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	0,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	0,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	0,00
Mobilisation d'emprunts	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2022 (i)	0,00
Remboursement du capital 2023	0,00
Encours au 31/12/2023 (i)	0,00
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE BUDGETAIRE CONSOLIDEE (BUDGETS PRINCIPAL, T
MENAGERS ET ZAE)

	Réalisé 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	551 940 448,83
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	480 887 641,39
CAF Brute (c=a - b)	71 052 807,44
Remboursement emprunts) (d) (hors refinancement)	39 298 798,69
CAF Nette (e= c-d)	31 754 008,75
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	209 869 287,36
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	60 389 906,33
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	117 000 000,00

* Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2022 (k)	391 864 894,81
Amortissement du capital 2023 (l)	41 337 798,69
Encours au 31/12/2023 (i=k-l+m)	467 527 096,12
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	6,58

SYNTHESE : BUDGET DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

	Réalisé 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	88 934 881,75
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	71 069 047,57
CAF Brute (c=a - b)	17 865 834,18
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	3 943 846,22
CAF Nette (e= c-d)	13 921 987,96
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	20 298 309,49
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 675 791,98
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2022 (i = k-l+m)	31 854 224,09
Amortissement du capital 2023 (l)	3 943 846,22
Encours au 31/12/2023 (i = k-l+m)	27 910 377,87
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	1,56

	Réalisé 2023
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	49 756 414,81
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	32 186 872,34
CAF Brute (c=a - b)	17 569 542,47
Remboursement emprunts (d)	2 839 789,65
CAF Nette (e = c - d)	14 729 752,82
Dépenses investissement (hors dette) (f)	15 475 820,43
Recettes investissement (hors dette) (g)	980 015,38
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2022 (k)	19 286 873,94
Amortissement du capital 2023 (l)	2 839 789,65
En-cours au 31/12/2023 (i=k-l+m)	16 447 084,29
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	0,94

	Réalisé 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	1 947 301,19
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	1 871 382,43
CAF Brute (c=a - b)	75 918,76
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	75 918,76
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	264 434,06
Recettes Investissement (hors dette) (g)	4 391,30
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2022 (k)	0,00
Amortissement du capital 2023 (l)	0,00
En-cours au 31/12/2023 (i=k-l+m)	0,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	0,00

	Réalisé 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	6 646 430,19
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	6 265 724,20
CAF Brute (c=a - b)	380 705,99
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	593 750,00
CAF Nette (e= c-d)	-213 044,01
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	5 061 411,56
Recettes Investissement (hors dette) (g)	548 629,41
Mobilisation d'emprunts (m)	2 500 000,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2022 (k)	12 750 000,00
Amortissement du capital 2023 (l)	593 750,00
En-cours au 31/12/2023 (i=k-l+m)	14 656 250,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	38,50



	Réalisé 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	147 285 027,94
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	111 393 026,54
CAF Brute (c=a - b)	35 892 001,40
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	7 377 385,87
CAF Nette (e= c-d)	28 514 615,53
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	41 099 975,54
Recettes Investissement (hors dette) (g)	3 208 828,07
Mobilisation d'emprunts (m)	2 500 000,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2022 (k)	63 891 098,03
Amortissement du capital 2023 (l)	7 377 385,87
En-cours au 31/12/2023 (i=k-l+m)	59 013 712,16
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	1,64

Réalise 2023

Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	698 509 261,73
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	591 564 452,89
CAF Brute (c=a - b)	106 944 808,84
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	46 676 184,56
CAF Nette (e= c-d)	60 268 624,28
Dépenses Investissement (hors dette) (f)**	250 969 262,90
Recettes Investissement (hors dette) (g)**	63 598 734,40
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	119 500 000,00

** Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
<i>Total au 31/12/2022(k)</i>	<i>455 755 992,84</i>
Amortissement du capital 2023 (l)	48 715 184,56
En -cours au 31/12/2023 (i = k-l+m)	526 540 808,28
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	4,92

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice
2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Produits des services du domaine et ventes diverses	19 627 534,35	14 960 659,00	15 105 554,69
>Redevances et droits des services à caractère culturel	106 069,73	540 174,00	200 042,01
>Redevances et droits des services à caractère sportif	186 691,84	250 000,00	203 680,40
>Redevances PPP Rouen	100 000,00	768 000,00	768 800,00
>Revente site chapelle d'Arblay	8 524 265,00	0,00	0,00
>Participation aux frais généraux	6 060 906,77	7 418 199,00	7 418 198,67
>Remboursements de taxes foncières	286 940,89	372 000,00	292 900,42
>Mise à disposition de personnel facturée	885 866,97	932 398,00	1 127 700,95
>Autres	3 476 793,15	4 679 888,00	5 094 232,24
Impôts et taxes	206 227 901,74	214 363 081,00	218 234 184,39
> Taxes de séjour et sur les produits des jeux	1 478 038,46	1 775 569,00	1 783 113,73
>Contributions directes	154 919 858,00	163 497 039,00	166 743 550,00
>Fiscalité reversée	49 830 005,28	49 090 473,00	49 707 520,66
<i>FNGIR</i>	38 806 529,00	38 806 529,00	38 806 529,00
<i>Attributions de compensation</i>	3 791 320,00	3 791 320,00	3 791 320,00
<i>FPIC</i>	5 401 253,00	5 232 656,00	5 232 656,00
<i>Taxe conso finales électricité (TCCFE)</i>	711 951,79	740 000,00	814 670,56
<i>Autres reversements de fiscalité</i>	161 999,49	150 973,00	140 775,10
<i>Rôles supplémentaires</i>	956 952,00	368 995,00	921 570,00
Dotations et participations	119 399 614,57	121 209 549,50	119 685 801,65
>DGF	60 844 272,00	60 669 133,00	60 669 133,00
>FCTVA	1 789 158,44	1 140 000,00	1 421 967,28
>Dotation générale de décentralisation	57 000,00	0,00	124 000,00
>Participations	4 313 444,13	5 411 102,50	3 486 387,37
>Compensations et attributions	52 395 740,00	53 989 314,00	53 984 314,00
<i>DCRTP</i>	20 191 544,00	20 191 544,00	20 191 544,00
<i>Dotation de compensation du Département</i>	16 389 074,00	16 389 074,00	16 389 074,00
<i>Autres/ Compensation Etat CET</i>	15 815 122,00	17 408 696,00	17 403 696,00

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice
2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Autres produits de gestion courante	15 600 082,43	14 484 120,60	15 564 023,70
>Revenus des immeubles	3 069 140,88	2 916 700,00	3 323 769,76
>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	8 254 257,29	7 719 240,00	8 676 830,21
>Produits divers de gestion courante	4 276 684,26	3 848 180,60	3 563 423,73
Atténuation de charges	222 099,93	211 750,00	178 050,41
Produits financiers	25,80	0,00	30,96
Produits exceptionnels	6 283,27	10 000,00	37 784,20
Reprise sur provisions	1 952 706,86	25 800,00	25 711,09
Total des recettes de fonctionnement	363 036 248,95	365 264 960,10	368 831 141,09

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	71 473 903,81	68 729 182,77	58 159 618,66
>Achats	31 290 586,72	18 227 269,17	12 129 909,51
*Energie, eau	19 531 094,66	14 359 750,13	8 687 954,08
*Fournitures et matériel	3 124 636,36	3 836 769,04	3 419 860,77
* Acquisition site chapelle d'Arblay	8 577 860,20	0,00	0,00
*Autres	56 995,50	30 750,00	22 094,66
>Autres achats et charges externes	37 969 814,59	48 147 800,60	43 772 503,21
*Prestations de service	10 758 891,21	17 226 450,42	15 792 474,63
*Entretien et réparations	12 426 899,59	15 565 451,28	14 412 286,54
*Services extérieurs	14 784 023,79	15 355 898,90	13 567 742,04
>Taxes foncières, autres taxes et versements assimilés	2 213 502,50	2 354 113,00	2 257 205,94
Charges de personnel	60 953 877,40	65 133 175,00	65 106 197,80

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL -
Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Autres charges de gestion courante	81 158 440,99	87 863 760,98	86 800 590,54
>Subventions	56 338 499,98	61 998 736,98	61 304 321,90
*Subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 547 904,37	9 522 890,75	9 309 338,66
*Versement au budget annexe des transports	18 535 404,81	29 483 351,80	29 483 351,80
*Versement au budget annexe des déchets	9 849 449,49	3 033 633,46	3 033 633,46
*Versement au budget annexe Seine création	1 492 621,17	256 090,72	256 090,72
*Versement subv à l'opéra de Rouen et ESADHAR	2 723 105,00	3 023 105,00	3 023 105,00
*Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	15 190 015,14	16 679 665,25	16 198 802,26
>Contribution au SDIS	16 479 930,00	16 979 802,00	16 979 802,00
>Autres charges de gestions courantes	8 340 011,01	8 885 222,00	8 516 466,64
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	82 431,24	110 000,00	109 198,37
Charges exceptionnelles	9 689,93	26 000,00	10 241,93
Atténuation de produits	101 066 568,87	99 138 783,00	98 865 732,85
>Attribution de compensation	86 678 223,00	86 678 223,00	86 678 223,00
>Dotation de solidarité communautaire	12 735 003,00	10 835 003,00	10 835 003,00
>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	127 140,00	0,00	0,00
>Autres reversements	1 526 202,87	1 625 557,00	1 352 506,85
Provision pour risques et charges	32 000,00	13 500,00	13 500,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	314 776 912,24	321 014 401,75	309 065 080,15

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL -
Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
EPARGNE DE GESTION	48 259 336,71	44 250 558,35	59 766 060,94
Intérêt de la dette	3 870 759,57	5 111 180,00	5 086 195,10
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	44 388 577,14	39 139 378,35	54 679 865,84
Remboursement de capital (hors refinancement)	17 245 444,80	18 750 581,00	18 714 573,21
EPARGNE NETTE	27 143 132,34	20 388 797,35	35 965 292,63

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Subventions	14 561 582,80	46 617 838,14	17 686 120,13
<i>Report Subvention</i>	<i>16 522 789,04</i>		<i>30 540 680,06</i>
Recette d'investissement diverses	2 347 808,87	4 396 215,62	4 783 498,34
<i>Report recettes d'investissement diverses</i>	<i>284 877,62</i>		<i>352 187,66</i>
Taxe d'aménagement	7 697 231,38	7 800 000,00	6 619 210,93
Dotations: FCTVA	11 273 251,57	15 070 000,00	14 357 136,81
<i>Report FCTVA</i>	<i>0,00</i>		
Cessions	470 628,06	1 500 000,00	748 247,20
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	36 350 502,68	75 384 053,76	44 194 213,41

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Frais d'études	5 522 905,37	14 103 182,09	6 386 936,94
APCP Etudes	436 180,37	1 948 302,00	789 885,38
Antennes sans APCP	5 086 725,00	12 154 880,09	5 597 051,56
<i>Report frais études</i>	<i>3 686 773,95</i>		<i>3 350 288,26</i>
Subventions d'équipement versées	20 240 256,68	63 773 816,57	37 055 287,42
APCP Subvention	12 456 743,23	29 299 364,00	26 400 179,12
Antennes sans APCP	7 783 513,45	34 474 452,57	10 655 108,30
<i>Report subventions</i>	<i>18 219 807,29</i>		<i>20 113 712,51</i>
Acquisitions	54 732 781,12	123 177 671,88	77 544 915,49
APCP Acquisitions	4 595 707,73	31 279 538,88	22 414 691,41
Antennes sans APCP	50 137 073,39	91 898 133,00	55 130 224,08
<i>Report Acquisitions</i>	<i>27 497 116,00</i>		<i>8 361 753,87</i>

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL -
Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Travaux en-cours	27 872 094,87	53 600 556,34	33 621 397,16
APCP Travaux en-cours	5 283 106,18	16 725 581,00	10 867 188,64
Antennes sans APCP	22 588 988,69	36 874 975,34	22 754 208,52
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>11 256 767,64</i>		<i>11 210 448,90</i>
Travaux pour compte de tiers	7 073,49	387 400,84	362 572,21
<i>Report travaux pour tiers</i>	<i>24 827,84</i>		<i>0,00</i>
Participations et créances rattachées	1 000 000,00	967 600,00	937 600,00
<i>Report participations</i>	<i>468 800,00</i>		<i>0,00</i>
Avances et concessions	3 552 890,00	1 655 000,00	1 651 673,05
APCP Avances	0,00	0,00	0,00
Antennes sans APCP	3 552 890,00	1 655 000,00	1 651 673,05
<i>Report avances et concessions</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
Autres dépenses d'investissement	2 238 447,44	1 233 095,27	86 135,62
<i>Report autres investissements</i>	<i>906 983,27</i>		<i>1 079 569,81</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	115 166 448,97	258 898 322,99	157 646 517,89

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL -
Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Epargne brute (hors excédent)	44 388 577,14	39 139 378,35	54 679 865,84
Excédent de fonctionnement			
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	44 388 577,14	39 139 378,35	54 679 865,84
Total Recettes Investissement hors excédent	36 350 502,68	75 384 053,76	44 194 213,41
Excédent d'investissement			
Réserve	48 525 622,42	21 044 656,98	21 044 656,98
Recettes Emprunts	21 500 000,00	159 101 116,23	84 000 000,00
Total Recettes Investissement	106 376 125,10	255 529 826,97	149 238 870,39
Dépenses investissement hors déficit	115 166 448,97	258 898 322,99	157 646 517,89
Déficit investissement	14 328 452,82	17 020 301,33	17 020 301,33
Remboursement de capital	17 245 444,80	18 750 581,00	18 714 573,21
Total Dépenses Investissement	146 740 346,59	294 669 205,32	193 381 392,43
Résultat Brut comptable	4 024 355,65	0,00	10 537 343,80
Restes à Réaliser recettes	16 827 090,66		30 892 867,72
Restes à réaliser recettes emprunts	32 500 000,00		3 519 424,00
Restes à Réaliser dépenses	62 061 075,99		44 115 773,35
Résultat net comptable	-8 709 629,68	0,00	833 862,17

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS -
Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	242 119,73	195 000,00	265 615,89
Impôts et taxes	112 371 726,35	114 478 000,00	114 687 668,12
> Versement Mobilité	111 893 859,81	114 000 000,00	114 209 686,43
> Compensation Etat	477 866,54	478 000,00	477 981,69
Dotations et participations	21 845 308,75	32 784 123,80	32 793 255,74
> Dotation Générale de Décentralisation	2 655 771,94	2 655 772,00	2 655 771,94
> Participation du budget principal	18 535 404,81	29 483 351,80	29 483 351,80
> Autres subventions	654 132,00	645 000,00	654 132,00
Autres produits de gestion courante	356 213,08	1 549 255,00	4 427 475,54
Atténuation de charges	2 923,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	73 111,80	16 660,00	293 765,93
Reprise sur amortissement	0,00	600,00	1 072 431,81
Total des recettes de fonctionnement	134 891 402,71	149 023 638,80	153 540 213,03
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	13 103 651,07	14 654 929,61	13 482 511,19
> Achats	674 873,22	645 750,00	412 553,89
> Autres charges externes	11 634 261,61	12 943 891,61	12 227 660,30
* Prestations de service	7 729 856,93	7 754 792,61	7 498 376,21
* Entretien et réparations	2 207 709,18	2 311 000,86	2 269 471,73
* Services extérieurs	1 696 695,50	2 878 098,14	2 459 812,36
Impôts, taxes et versements assimilés	794 516,24	1 065 288,00	842 297,00
Charges de personnel	2 634 734,73	2 687 537,00	2 658 395,85

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS -
Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Autres charges de gestion courante	116 019 396,08	119 094 670,00	118 690 013,16
>Perte sur créances irrécouvrables	331,97	600,00	576,13
>Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	114 461 648,84	117 075 162,00	116 675 768,92
*Contribution CFE	104 623 870,00	104 997 312,00	104 661 527,64
*Subvention des TAE	8 565 355,00	9 428 062,00	9 428 062,00
*Autres subventions	1 272 423,84	2 649 788,00	2 586 179,28
>Autres charges de gestion courante	1 557 415,27	2 018 908,00	2 013 668,11
*Frais généraux	1 142 334,00	1 574 508,00	1 574 508,00
*Autres charges	415 081,27	444 400,00	439 160,11
Charges exceptionnelles	75 424,99	124 000,00	4 776,13
Dotations aux provisions	2 100,00	1 000,00	1 000,00
Atténuation de produits	131 300,47	134 000,00	127 940,48
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	131 966 607,34	136 696 136,61	134 964 636,81
EPARGNE DE GESTION	2 924 795,37	12 327 502,19	18 575 576,22
Intérêt de la dette	3 275 380,74	4 164 767,00	4 164 193,33
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	-350 585,37	8 162 735,19	14 411 382,89
Remboursement de capital (hors refinancement)	16 392 416,77	20 601 000,00	20 584 225,48
EPARGNE NETTE	-16 743 002,14	-12 438 264,81	-6 172 842,59
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	8 460 023,16	7 179 609,33	4 389 392,80
<i>Report subventions</i>	<i>5 577 454,33</i>		<i>7 607 283,77</i>
Recettes d'investissement diverses	410,18	0,00	0,00
Avance SOMETRAR	5 336 000,00	5 335 000,00	5 336 000,00
Dotations: FCTVA / TVA	7 503 051,51	14 890 550,00	9 682 783,68
Cessions		10 000,00	181 429,66
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	21 299 484,85	27 415 159,33	19 589 606,14

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS -
Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Subventions	440 000,00	844 665,00	0,00
<i>Report Subventions</i>	<i>0,00</i>		<i>844 665,00</i>
Frais d'études	555 122,28	1 204 256,99	587 014,16
<i>Report frais études</i>	<i>169 256,99</i>		<i>586 526,95</i>
Acquisitions	48 806 127,77	36 611 506,30	31 859 187,16
APCP Acquisitions	46 064 943,24	31 028 000,00	28 464 045,20
Antennes sans APCP	2 741 184,53	5 583 506,30	3 395 141,96
<i>Report Acquisitions</i>	<i>3 463 506,30</i>		<i>2 065 842,80</i>
Travaux en-cours	13 409 149,42	20 645 352,04	11 576 362,21
APCP Travaux en cours	6 076 959,69	6 286 600,00	4 622 423,02
Antennes sans APCP	7 332 189,73	14 358 752,04	6 953 939,19
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>5 370 752,04</i>		<i>7 115 379,50</i>
Autres dépenses d'investissement	0,00	20,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	63 210 399,47	59 305 800,33	44 022 563,53

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Epargne brute (hors excédent)	-350 585,37	8 162 735,19	14 411 382,89
Excédent de fonctionnement	31 618 259,19	880 860,81	880 860,81
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	31 267 673,82	9 043 596,00	15 292 243,70
Total Recettes Investissement hors excédent	21 299 484,85	27 415 159,33	19 589 606,14
Excédent d'Investissement			
Réserves	1 952 516,17	26 191 675,84	26 191 675,84
Recettes Emprunts	32 272 727,00	40 021 984,00	33 000 000,00
Total Recettes Investissement	55 524 728,02	93 628 819,17	78 781 281,98
Dépenses investissement hors déficit	63 210 399,47	59 305 800,33	44 022 563,53
Déficit investissement	2 882 663,79	22 765 614,84	22 765 614,84
Remboursement de capital	16 392 416,77	20 601 000,00	20 584 225,48
Total Dépenses Investissement	82 485 480,03	102 672 415,17	87 372 403,85
Résultat brut comptable	4 306 921,81	0,00	6 701 121,83
Restes à Réaliser recettes	5 577 454,33		7 607 283,77
Restes à réaliser recettes emprunts	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses	9 003 515,33		10 612 414,25
Résultat net comptable	880 860,81	0,00	3 695 991,35

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES DECHETS
MENAGERS - Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	4 260 094,32	3 641 500,00	3 840 696,98
>Reversements du SMEDAR	1 340 223,39	690 000,00	782 468,18
>Redevance spéciale	2 704 819,43	2 700 000,00	2 859 689,22
>Autres	215 051,50	251 500,00	198 539,58
Impôts et taxes	50 861 762,00	54 132 170,00	54 399 681,00
> TEOM	50 808 747,00	54 132 170,00	54 304 536,00
> Rôle supplémentaires	53 015,00	0,00	95 145,00
Dotations et participations	10 309 917,10	3 560 833,46	3 533 736,92
>Participation du budget principal	9 849 449,49	3 033 633,46	3 033 633,46
>Autres	460 467,61	527 200,00	500 103,46
Autres produits de gestion courante	373 857,42	190 245,00	249 411,77
Atténuation de charges	53 768,13	5 000,00	50 241,05
Produits financiers	2 649,60	0,00	2 649,60
Produits exceptionnels	322,41	0,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions	0,00	9 800,00	9 662,65
Total des recettes de fonctionnement	65 862 370,98	61 539 548,46	62 086 079,97
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	45 917 821,19	45 260 317,00	44 528 213,72
> Achats	2 518 745,66	2 665 348,10	2 358 109,51
*Energie, eau	328 444,57	317 112,10	145 394,18
*Fournitures et matériel	2 190 301,09	2 348 236,00	2 212 715,33
>Autres charges externes	43 384 698,06	42 578 268,90	42 155 494,37
*Prestations de service	42 099 399,49	40 921 127,00	40 739 785,86
*Entretien et réparations	433 834,05	553 453,00	442 345,03
*Services extérieurs	851 464,52	1 103 688,90	973 363,48
>Impôts, taxes et versements assimilés	14 377,47	16 700,00	14 609,84
Charges de personnel	12 983 333,73	13 589 651,00	13 582 460,55
Autres charges de gestion courante	1 657 870,95	1 994 710,00	1 991 036,86
>Frais généraux	1 641 746,00	1 963 255,00	1 963 255,00
>Autres charges de gestion courante	16 124,95	31 455,00	27 781,86

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES DECHETS
MENAGERS - Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Charges exceptionnelles	12 317,66	10 000,00	1 810,13
Dotations aux amortissements	12 000,00	21 000,00	21 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	60 583 343,53	60 875 678,00	60 124 521,26
EPARGNE DE GESTION	5 279 027,45	663 870,46	1 961 558,71
Intérêt de la dette	0,00	0,00	0,00
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	5 279 027,45	663 870,46	1 961 558,71
Remboursement de capital (hors refinancement)	0,00	0,00	0,00
EPARGNE NETTE	5 279 027,45	663 870,46	1 961 558,71
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	476 902,40	1 032 217,00	676 444,50
<i>Report subventions</i>	<i>6 600,00</i>		<i>6 600,00</i>
Dotations: FCTVA / TVA	849 894,72	1 762 500,00	1 202 652,28
Cessions	0,00	20 000,00	62 990,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	1 326 797,12	2 814 717,00	1 942 086,78
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Subventions	17 188,50	23 000,00	18 771,82
Frais d'études	42 995,78	394 959,00	0,00
<i>Report Etudes</i>	<i>0,00</i>		<i>35 992,76</i>
Acquisitions	6 431 893,37	15 356 616,30	8 078 617,09
<i>APCP Acquisitions</i>	<i>0,00</i>	<i>1 000 322,50</i>	<i>841 947,91</i>
<i>Antennes sans APCP</i>	<i>6 431 893,37</i>	<i>14 356 293,80</i>	<i>7 236 669,18</i>
<i>Report Acquisitions</i>	<i>6 189 599,80</i>		<i>3 855 956,19</i>
Travaux en-cours	291 272,99	426 749,93	92 256,01
<i>APCP Travaux en cours</i>	<i>34 452,00</i>	<i>150 000,00</i>	<i>10 928,82</i>
<i>Antennes sans APCP</i>	<i>256 820,99</i>	<i>276 749,93</i>	<i>81 327,19</i>
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>112 461,93</i>		<i>78 409,69</i>
Subventions versées	11 436,57	29 926,48	10 561,02
<i>Report subventions verses</i>	<i>9 926,48</i>		<i>19 240,44</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	6 794 787,21	16 231 251,71	8 200 205,94

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF



**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES DECHETS
MENAGERS - Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Epargne brute (hors excédent)	5 279 027,45	663 870,46	1 961 558,71
Excédent de fonctionnement	3 509 402,51	4 352 469,54	4 352 469,54
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	8 788 429,96	5 016 340,00	6 314 028,25
Total Recettes Investissement hors excédent	1 326 797,12	2 814 717,00	1 942 086,78
Excédent Investissement et réserve	7 337 417,88	5 779 628,83	5 779 628,83
Réserves	0,00	525 759,38	525 759,38
Recettes Emprunts	0,00	2 094 806,50	0,00
Total Recettes Investissement	8 664 215,00	11 214 911,71	8 247 474,99
Dépenses investissement hors déficit	6 794 787,21	16 231 251,71	8 200 205,94
Déficit investissement			
Remboursement de capital	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses Investissement	6 794 787,21	16 231 251,71	8 200 205,94
Résultat brut comptable	10 657 857,75	0,00	6 361 297,30
Restes à Réaliser recettes	6 600,00		6 600,00
Restes à Réaliser dépenses	6 311 988,21		3 989 599,08
Résultat net comptable	4 352 469,54	0,00	2 378 298,22

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE ZONES
D'ACTIVITES ECONOMIQUES - EXERCICE 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	0,00	185 000,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	0,00	185 000,00	0,00
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Dépenses de fonctionnement	0,00	1 440 770,60	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	0,00	1 440 770,60	0,00
EPARGNE DE GESTION	0,00	-1 255 770,60	0,00
Intérêt de la dette			
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	0,00	-1 255 770,60	0,00
Remboursement de capital (hors refinancement)			
EPARGNE NETTE	0,00	-1 255 770,60	0,00

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Cessions	0,00	0,00	0,00
Subventions et participations	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	0,00	0,00	0,00
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Acquisitions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	0,00	0,00	0,00

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE ZONES
D'ACTIVITES ECONOMIQUES - EXERCICE 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Epargne brute (hors excédent)	0,00	-1 255 770,60	0,00
Excédent de fonctionnement	1 255 770,60	1 255 770,60	1 255 770,60
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	1 255 770,60	0,00	1 255 770,60
Total Recettes Investissement hors excédent	0,00	0,00	0,00
Excédent fonctionnement et Investissement	0,00	0,00	0,00
Recettes Emprunts	0,00	2 724 800,07	0,00
Total Recettes Investissement	0,00	2 724 800,07	0,00
Dépenses investissement hors déficit	0,00	0,00	0,00
Déficit investissement	2 724 800,07	2 724 800,07	2 724 800,07
Remboursement de capital	0,00		
Total Dépenses Investissement	2 724 800,07	2 724 800,07	2 724 800,07
Résultat brut comptable	-1 469 029,47	0,0	-1 469 029,47
Restes à Réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à Réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat net comptable	-1 469 029,47	0,0	-1 469 029,47

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2023

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	85 881 084,83	86 454 922,00	86 809 356,58
>Eau	33 633 463,36	34 210 000,00	33 996 245,09
*Ventes d'eau aux abonnés	33 444 412,99	34 050 000,00	33 867 015,93
*Autres ventes d'eau	189 050,37	160 000,00	129 229,16
>Taxes et redevances	11 918 695,70	11 816 000,00	11 745 396,51
*Redevance prélèvement	2 609 657,73	2 628 000,00	2 555 166,93
*Redevance pour pollution d'origine domestique	9 125 853,36	9 100 000,00	9 079 969,67
*Autres taxes et redevances	183 184,61	88 000,00	110 259,91
>Travaux (branchements, pose de compteurs...)	706 793,59	747 350,00	707 511,84
>Prestations de service	29 956 675,41	30 505 000,00	30 252 919,65
*Redevance d'assainissement collectif	26 363 744,85	26 700 000,00	26 707 554,60
*Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 391 606,66	3 600 000,00	3 342 958,00
*Autres prestations de service	201 323,90	205 000,00	202 407,05
>Produits des activités annexes	9 665 456,77	9 176 572,00	10 107 283,49
*Locations diverses (branchements,opérateurs téléphonie...)	8 568 898,96	8 268 100,00	9 036 040,36
*Autres produits des activités annexes	1 096 557,81	908 472,00	1 071 243,13
Subventions d'exploitation	45 947,00	44 500,00	15 310,00
Autres produits de gestion courante	156 572,69	122 005,00	133 887,97
Atténuation de charges	115 287,02	90 000,00	169 198,58
Produits exceptionnels et reprises sur amortissements	1 875 588,97	1 750 080,00	1 807 128,62
>Reprise sur amortissement et provisions	695 408,30	863 000,00	825 216,48
>Autres produits exceptionnels	1 180 180,67	887 080,00	981 912,14
Total des recettes de fonctionnement	88 074 480,51	88 461 507,00	88 934 881,75

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Charges à caractère général	43 476 614,39	45 220 801,00	42 639 483,40
>Achats	4 921 620,59	5 213 349,38	3 361 872,75
*Energie	3 176 544,67	3 143 102,38	1 539 558,15
*Achats d'eau	457 653,93	504 800,00	355 317,48
*Fournitures et matériel	1 287 421,99	1 565 447,00	1 466 997,12
>Autres charges externes	6 511 888,56	7 426 326,62	7 006 011,46
*Entretien et réparations	1 338 383,61	1 455 126,62	1 266 134,95
*Services extérieurs	5 173 504,95	5 971 200,00	5 739 876,51

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2023

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
>Impôts, taxes et versements assimilés	32 043 105,24	32 581 125,00	32 271 599,19
*Redevances versées aux agences (prélèvement et modernisation)	5 587 238,65	5 658 000,00	5 538 630,01
*Redevance assainissement collectif reversée au budget assainissement	26 395 535,47	26 842 000,00	26 673 273,45
*Autres taxes	60 331,12	81 125,00	59 695,73
Charges de personnel	11 589 664,14	11 801 509,00	11 798 416,13
Atténuation de produits	9 400 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00
>Reversement aux agences de l'eau - redevance pollution	9 400 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00
Autres charges de gestion courante	2 651 846,47	3 236 156,00	3 162 640,49
>Frais généraux	1 815 096,00	2 159 346,00	2 159 346,00
>Autres charges de gestion courante	836 750,47	1 076 810,00	1 003 294,49
Charges exceptionnelles	4 573 843,22	4 356 400,00	3 278 637,89
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	116 494,85	421 800,00	322 102,04
>Annulation factures d'eau et remb d'avoirs	4 364 157,77	3 390 000,00	2 897 789,67
>Autres charges exceptionnelles	93 190,60	544 600,00	58 746,18
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	1 210 000,00	320 000,00	320 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	72 901 968,22	74 434 866,00	70 699 177,91

EPARGNE DE GESTION	15 172 512,29	14 026 641,00	18 235 703,84
Intérêt de la dette	357 432,89	407 090,00	369 869,66
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	14 815 079,40	13 619 551,00	17 865 834,18
Remboursement de capital (hors refinancement)	4 581 568,09	4 991 043,99	3 943 846,22
EPARGNE NETTE	10 233 511,31	8 628 507,01	13 921 987,96

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2023

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	856 879,18	3 848 045,91	1 517 281,68
<i>Report subventions</i>	<i>3 164 045,91</i>		<i>4 475 152,54</i>
Recettes d'investissement diverses	223 142,27	1 000,00	119 584,30
Cessions	7 091,00	3 500,00	38 926,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	1 087 112,45	3 852 545,91	1 675 791,98
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	1 634 613,62	1 887 554,90	733 423,81
APCP Etudes	0,00	276 345,00	113 784,51
Antennes sans APCP	1 634 613,62	1 611 209,90	619 639,30
<i>Report frais d'études</i>	<i>732 209,90</i>		<i>609 794,99</i>
Acquisitions	2 222 399,35	5 513 025,61	2 920 769,11
<i>Report acquisitions</i>	<i>1 414 125,61</i>		<i>1 422 862,21</i>
Travaux en-cours	11 310 731,79	21 129 192,78	16 641 719,07
APCP Travaux en-cours	286 570,99	13 325 000,00	11 727 025,36
Antennes sans APCP	11 024 160,80	7 804 192,78	4 914 693,71
<i>Report travaux en-cours</i>	<i>5 959 189,78</i>		<i>2 102 338,84</i>
Acquisition financière	918,83	2 400,00	2 397,50
Autres dépenses d'investissements		7 600,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	15 168 663,59	28 539 773,29	20 298 309,49

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2023

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Epargne brute (hors excédent)	14 815 079,40	13 619 551,00	17 865 834,18
Excédent de fonctionnement	10 885 041,30	11 009 850,99	11 009 850,99
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	25 700 120,70	24 629 401,99	28 875 685,17
Total recettes Investissement hors excédent	1 087 112,45	3 852 545,91	1 675 791,98
Excedent d'investissement	0,00		
Réserves	11 689 685,97	8 333 472,89	8 333 472,89
Recettes emprunts	0,00	107 390,00	0,00
Recettes emprunts AESN	0,00	0,00	0,00
Total Recettes Investissement	12 776 798,42	12 293 408,80	10 009 264,87
Dépenses investissement hors déficit	15 168 663,59	28 539 773,29	20 298 309,49
Déficit investissement	2 775 357,07	3 391 993,51	3 391 993,51
Remboursement de capital	4 581 568,09	4 991 043,99	3 943 846,22
Total Dépenses Investissement	22 525 588,75	36 922 810,79	27 634 149,22
Résultat brut comptable	15 951 330,37	0,00	11 250 800,82
Restes à Réaliser recettes	3 164 045,91		4 475 152,54
Restes à Réaliser recettes emprunts			
Restes à Réaliser dépenses	8 105 525,29		4 134 996,04
Résultat net comptable	11 009 850,99	0,00	11 590 957,32

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-
Exercice 2023**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF



	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	47 355 318,65	48 781 643,00	48 089 366,02
>Redevance de compensation baisse redevance AESN	3 532,63	0,00	84,46
>Travaux	2 820 566,16	3 100 000,00	3 250 459,24
*Participation de raccordement aux égouts et travaux de branchement	2 820 566,16	3 100 000,00	3 250 459,24
>Prestations de service	44 318 411,43	45 508 831,00	44 664 055,52
*Redevance d'assainissement collectif	35 554 822,89	36 410 000,00	35 909 300,54
*Redevance d'assainissement non collectif	30 025,00	26 000,00	20 996,00
*Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	4 240 461,00	4 440 000,00	4 214 352,83
*Contribution du budget principal à l'évacuation des eaux pluviales	3 952 431,00	3 952 431,00	3 952 431,00
*Autres prestations de service	540 671,54	680 400,00	566 975,15
>Produits des activités annexes	212 808,43	172 812,00	174 766,80
Subventions d'exploitation	1 633 268,00	1 622 000,00	467 489,56
>Primes d'épuration	1 630 268,00	1 622 000,00	467 489,56
>Autres subventions d'exploitation	3 000,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	398 981,72	369 805,00	301 188,76
Atténuation de charges	41 850,11	40 000,00	35 794,54
Produits exceptionnels et reprises sur amortissement	646 965,92	634 000,00	862 575,93
> Reprise sur amortissement et provisions	501 565,18	626 000,00	624 503,18
>Autres produits exceptionnels	145 400,74	8 000,00	238 072,75
Total des recettes de fonctionnement	50 076 384,40	51 447 448,00	49 756 414,81
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	18 730 986,73	19 193 732,00	17 375 689,27
>Achats	3 896 349,18	3 275 302,03	1 901 552,08
*Energie, eau	3 053 195,25	2 570 501,00	1 247 705,74
*Fournitures et matériel	843 153,93	704 801,03	653 846,34
>Autres charges externes	14 753 247,97	15 835 374,97	15 400 407,09
*Entretien et réparations	6 101 668,74	6 486 206,95	6 274 012,76
*Services extérieurs	8 651 579,23	9 349 168,02	9 126 394,33
>Impôts et taxes	81 389,58	83 055,00	73 730,10
Charges de personnel	6 443 005,96	6 897 387,00	6 849 062,21

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-
Exercice 2023**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF



	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Atténuation de produits	4 140 000,00	3 410 000,00	3 410 000,00
>Reversement redevance modernisation	4 140 000,00	3 410 000,00	3 410 000,00
Autres charges de gestion courante	1 800 601,72	2 252 277,00	2 227 077,31
>Frais généraux	1 038 322,00	1 226 267,00	1 226 267,00
>Autres charges de gestion courante	762 279,72	1 026 010,00	1 000 810,31
Charges exceptionnelles	5 186 311,18	2 649 600,00	2 021 536,46
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	238 718,69	544 100,00	205 662,15
>Annulation factures d'eau et remb d'avoires	2 494 557,54	2 100 000,00	1 815 874,31
>Autres charges exceptionnelles	2 453 034,95	5 500,00	0,00
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	840 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	37 140 905,59	34 572 996,00	32 053 365,25

EPARGNE DE GESTION	12 935 478,81	16 874 452,00	17 703 049,56
Intérêt de la dette	318 318,66	152 668,00	133 507,09
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	12 617 160,15	16 721 784,00	17 569 542,47
Remboursement de capital (hors refinancement)	9 441 746,85	7 992 431,82	2 839 789,65
EPARGNE NETTE	3 175 413,30	8 729 352,18	14 729 752,82

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

Subventions	1 300 323,00	2 140 637,00	857 136,00
<i>Report Subventions</i>	<i>1 445 947,00</i>		<i>961 292,00</i>
Recettes d'investissement diverses	65 943,97	0,00	112 310,38
Cessions	757 489,00	5 000,00	10 569,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	2 123 755,97	2 145 637,00	980 015,38

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Subventions d'investissement			
<i>Report subventions</i>			
Frais d'études	243 351,69	1 405 611,52	540 873,14
APCP Etudes	0,00	356 000,00	48 684,70
Antennes sans APCP	243 351,69	1 049 611,52	492 188,44
<i>Report frais d'études</i>	<i>859 111,52</i>		<i>442 634,89</i>
Acquisitions	4 654 390,56	8 913 323,73	6 001 268,12
<i>Report Acquisitions</i>	<i>1 799 873,73</i>		<i>1 861 997,10</i>

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-
Exercice 2023**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF



	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Travaux en-cours	10 232 581,27	14 566 587,45	8 933 679,17
<i>APCP Travaux en-cours</i>	<i>4 469,58</i>	<i>7 010 000,00</i>	<i>4 806 874,61</i>
<i>Antennes sans APCP</i>	<i>10 228 111,69</i>	<i>7 556 587,45</i>	<i>4 126 804,56</i>
<i>Report travaux en-cours</i>	<i>4 153 116,45</i>		<i>2 684 202,02</i>
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	15 130 323,52	24 885 522,70	15 475 820,43

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Epargne brute (hors excédent)	12 617 160,15	16 721 784,00	17 569 542,47
Excédent de fonctionnement	16 776 617,23	8 614 988,82	8 614 988,82
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	29 393 777,38	25 336 772,82	26 184 531,29
Total Recettes Investissement hors excédent	2 123 755,97	2 145 637,00	980 015,38
Excédent Investissement	6 029 014,98		
Réserves	462 359,56	12 137 737,72	12 137 737,72
Recettes Emprunts	0,00	29 390,00	0,00
Recettes Emprunts AESN	416 178,00	128 128,00	0,00
Total Recettes Investissement	9 031 308,51	14 440 892,72	13 117 753,10
Dépenses investissement hors déficit	15 130 323,52	24 885 522,70	15 475 820,43
Déficit investissement		6 899 711,02	6 899 711,02
Remboursement de capital	9 441 746,85	7 992 431,82	2 839 789,65
Total Dépenses Investissement	24 572 070,37	39 777 665,54	25 215 321,10
Résultat brut comptable	13 853 015,52	0,00	14 086 963,29
Restes à Réaliser recettes	1 574 075,00		961 292,00
Restes à réaliser recettes emprunts			128 128,00
Restes à Réaliser dépenses	6 812 101,70		4 988 834,01
Résultat net comptable	8 614 988,82	0,00	10 187 549,28

COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE ROUEN NORMANDIE
CREATION - Exercice 2023

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	3 403,85 €	27 000,00 €	33 089,72 €
Subventions d'exploitation	1 492 621,17 €	256 090,72 €	256 090,72 €
Autres produits de gestion courante	1 618 009,84 €	1 614 610,00 €	1 647 048,84 €
>Revenus des immeubles	1 572 802,47 €	1 562 700,00 €	1 604 642,52 €
>Produits divers de gestion courante	45 207,37 €	51 910,00 €	42 406,32 €
Reprises sur amortissements et provisions	- €	10 200,00 €	9 959,76 €
Attenuation de charges	745,00 €	0,00	1112,15
Total des recettes de fonctionnement	3 114 779,86 €	1 907 900,72 €	1 947 301,19 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	1 423 923,34	1 581 152,00	1 114 146,62
>Achats	545 125,87	545 893,00	380 007,17
*Energie, eau	531 088,86	464 809,00	335 326,21
*Fournitures et matériel	14 037,01	81 084,00	44 680,96
>Autres charges externes	624 377,47	740 329,00	440 770,45
*Entretien et réparations	100 880,62	147 440,00	79 177,91
*Services extérieurs	523 496,85	592 889,00	361 592,54
>Taxes foncières	254 420,00	294 930,00	293 369,00
Charges de personnel	603 488,96	625 404,00	572 989,22
Autres charges de gestion courante	193 289,05	200 912,00	179 746,59
>Frais généraux	163 786,00	169 707,00	169 707,00
>Autres charges de gestion courante	29 503,05	31 205,00	10 039,59
Charges exceptionnelles	860,78	8 000,00	0,00
Dotations aux amortissements	21 000,00	4 500,00	4 500,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	2 242 562,13	2 419 968,00	1 871 382,43
EPARGNE DE GESTION	872 217,73	-512 067,28	75 918,76
Intérêt de la dette	0,00	0,00	0,00
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	872 217,73	-512 067,28	75 918,76
Remboursement de capital (hors refinancement)	0,00	0,00	0,00
EPARGNE NETTE	872 217,73	-512 067,28	75 918,76

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE ROUEN NORMANDIE
CREATION - Exercice 2023**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Recettes d'investissement diverses	38 349,79	30 000,00	4 391,30
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	38 349,79	30 000,00	4 391,30
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	3 051,85	51 500,00	29 431,00
<i>Report Frais d'étude</i>			<i>0,00</i>
Acquisitions	7 236,45	102 394,04	11 297,99
<i>Report Acquisitions</i>	<i>1 894,04</i>		<i>66 168,46</i>
Travaux en-cours	215 902,74	656 616,13	215 828,82
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>232 370,13</i>		<i>286 298,15</i>
Autres dépenses d'investissement	2 382,39	30 000,00	7 876,25
			<i>273,00</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	228 573,43	840 510,17	264 434,06

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Epargne brute (hors excédent)	872 217,73	-512 067,28	75 918,76
Excédent de fonctionnement	403 363,83	1 088 313,28	1 088 313,28
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	1 275 581,56	576 246,00	1 164 232,04
Total Recettes Investissement hors excédent	38 349,79	30 000,00	4 391,30
Excédent investissement	1 492,99	147 085,59	147 085,59
Réserves	235 726,54	87 178,58	87 178,58
Recettes Emprunts	0,00	0,00	0,00
Total Recettes Investissement	275 569,32	264 264,17	238 655,47
Dépenses investissement hors déficit	228 573,43	840 510,17	264 434,06
Déficit investissement	0,00	0,00	0,00
Remboursement de capital	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses Investissement	228 573,43	840 510,17	264 434,06
Résultat brut comptable	1 322 577,45	0,00	1 138 453,45
Restes à Réaliser recettes	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses	234 264,17		352 739,61
Résultat net comptable	1 088 313,28	0,00	785 713,84

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE DE L'ENERGIE
CALORIFIQUE - Exercice 2023**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	-	0,00	- €
Autres produits de gestion courante	4 745 636,77 €	6 625 630,00 €	6 646 430,19 €
Redevances Elbeuf	43 596,50	38 500,00	40 630,40
Redevances Petit Quevilly	2 717 396,82	3 352 130,00	3 280 529,10
Redevances Vesuve	1 848 320,88	2 150 000,00	2 236 672,56
Redevance Martainville	136 322,57	1 085 000,00	1 088 598,01
Autres	-	-	0,12
Produits exceptionnels	33 737,00	0,00	-
Total des recettes de fonctionnement	4 779 373,77 €	6 625 630,00 €	6 646 430,19 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	2 597 126,81	5 381 588,14	5 098 064,45
Contrat d'exploitation Vesuve et petit quevilly P1 et P2	1 990 600,75	2 842 437,00	2 798 593,33
Contrat d'exploitation Elbeuf P1 et P2	60 220,12	64 678,00	64 677,23
Contrat d'exploitation Martainville P1 et P2	0,00	1 836 912,14	1 663 747,10
Rachat quotas CO2	487 710,66	531 545,00	531 544,50
Autres	58 595,28	106 016,00	39 502,29
Charges de personnel	341 621,21	472 763,00	460 124,32
Autres charges de gestion courante	147 800,00	169 852,00	169 851,67
>Frais généraux	147 800,00	169 852,00	169 851,67
>Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	4 291,26	10 000,00	2 122,50
Impôt sur les sociétés	375 386,00	250 000,00	230 910,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	3 466 225,28	6 284 203,14	5 961 072,94

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE DE L'ENERGIE
CALORIFIQUE - Exercice 2023**

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
EPARGNE DE GESTION	1 313 148,49	341 426,86	685 357,25
Intérêt de la dette	122 478,91	304 921,00	304 651,26
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	1 190 669,58	36 505,86	380 705,99
Remboursement de capital (hors refinancement)	500 000,00	595 000,00	593 750,00
EPARGNE NETTE	690 669,58	-558 494,14	-213 044,01

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Subventions	245 056,50	847 033,50	463 504,50
<i>Report Subventions</i>	<i>585 508,50</i>		<i>130 113,00</i>
Acquisitions	0,00	0,00	9 808,60
<i>Report Acquisitions</i>	<i>0,00</i>		
Travaux en-cours	0,00	0,00	75 316,31
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>0,00</i>		
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	245 056,50	847 033,50	548 629,41
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Dotation initiale	42 527,00	42 527,00	42 527,00
Frais d'études	119 769,32	208 900,67	130 269,44
<i>Report Frais d'étude</i>	<i>58 900,67</i>		<i>60 811,36</i>
Acquisitions	1 619 645,97	14 808,60	9 809,60
<i>Report Acquisitions</i>	<i>9 808,60</i>		<i>0,00</i>
Travaux en-cours	4 022 563,56	5 814 313,58	4 878 805,52
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>3 120 313,58</i>		<i>891 860,77</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	5 804 505,85	6 080 549,85	5 061 411,56

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE DE L'ENERGIE
CALORIFIQUE - Exercice 2023**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

	Réalisé 2022	Budget total 2023	Réalisé 2023
Epargne brute (hors excédent)	1 190 669,58	36 505,86	380 705,99
Excédent de fonctionnement	2 853 116,44	688 494,14	688 494,14
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	4 043 786,02	725 000,00	1 069 200,13
Total Recettes Investissement hors excédent	245 056,50	847 033,50	548 629,41
Réserve	1 424 264,05	2 729 875,88	2 729 875,88
Recettes Emprunts	5 000 000,00	2 500 002,00	2 500 000,00
Total Recettes Investissement	6 669 320,55	6 076 911,38	5 778 505,29
Dépenses investissement hors déficit	5 804 505,85	6 080 549,85	5 061 411,56
Déficit investissement	1 116 592,23	126 361,53	126 361,53
Remboursement de capital	500 000,00	595 000,00	593 750,00
Total Dépenses Investissement	7 421 098,08	6 801 911,38	5 781 523,09
Résultat brut comptable	3 292 008,49	0,00	1 066 182,33
Restes à Réaliser recettes	585 508,50		130 113,00
Restes à Réaliser dépenses	3 189 022,85		952 672,13
Résultat net comptable	688 494,14	0,00	243 623,20

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20240617-C2024_0331-BF

S²LOW



Jean-Christophe BERGE

Tél : 01 55 34 40 13 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : icberge@fcl.fr

Robin REMENIERAS

Tél : 06 63 22 88 51

Mail : rremenieras@fcl.fr



métropole
ROUEN NORMANDIE

Métropole Rouen Normandie

/ Rapport financier 2023

Avril 2024



87 rue St-Lazare | 75009 Paris

Tél. 01 55 34 40 00 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : fcl@fcl.fr

www.fcl.fr



SOMMAIRE

Sommaire	2
I. Introduction	3
I.1-1) Période et périmètre de consolidation	3
I.1-2) Les panels de comparaison	3
II. Synthèse tous budgets confondus.....	5
II.1-1) En 2023, la Métropole a perçu 669 M€ de recettes de fonctionnement, dont 16% ont pu être consacrées au financement des investissements	6
II.1-2) Une absence d'éligibilité au dispositif de soutien du « bouclier énergie »	7
II.1-3) La métropole poursuit la dynamique d'investissement, qui a fortement accéléré depuis 2021	8
II.1-4) Les dispositifs de soutien aux communes	8
II.1-5) Une amélioration de l'épargne provenant principalement de la dynamique de la fiscalité couplée à une baisse des dépenses d'énergie	9
II.2) Fiche de synthèse (tous budgets confondus)	11
III. Evolution de la situation des budgets hors régies (budget principal, budget transport, budget déchets ménagers, budget zae).....	12
III.1) Evolution de la section de fonctionnement : une année 2023 marquée par une baisse des dépenses d'électricité et la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	12
III.1-1) L'évolution des recettes de fonctionnement.....	12
III.1-2) Des dépenses de fonctionnement en augmentation du fait des évolutions réglementaires s'appliquant sur les dépenses de personnel.....	22
III.1-3) Une amélioration de l'autofinancement	27
III.2) La continuité de la dynamique d'investissement constatée depuis 2021	28
III.2-1) Les principales opérations d'équipement de l'année 2023	28
III.2-1) Le financement des investissements et l'impact sur l'endettement	29
III.2-2) Le résultat et les engagements en investissement	30
IV. Les budgets des régies.....	31
IV.1) Evolution de la section de fonctionnement	31
IV.1-1) Des recettes réelles de fonctionnement en légère augmentation.....	31
IV.1-2) Une diminution des dépenses de fonctionnement du fait de dépenses ponctuelles en 2022	34
IV.1-3) Une épargne retrouvant un niveau comparable à l'exercice 2021	37
IV.2) Evolution de la section d'investissement	38
IV.2-1) La continuité de la dynamique d'investissement débutée en 2021	38
IV.2-2) Les principales opérations d'équipement de l'année 2023	38
IV.2-3) Le financement des investissements.....	39
IV.2-4) Le résultat et les engagements en investissement	39
V. La gestion de la dette (tous budgets).....	40
V.1-1) Une dette consolidée de 526 M€ au 31 décembre 2023 tous budgets/régies (y compris PPP).....	40
V.1-2) Des ratios d'endettement en amélioration malgré la hausse de l'encours, du fait l'augmentation de l'épargne (8 budgets)	44
VI. Conclusion et synthèse tous budgets confondus	46
VII. Annexes	47
VII.1) Fiche de synthèse	47
VII.2) Méthodologie sur les retraitements effectués	48
VII.3) Définitions des termes d'analyse financière	48
VII.3-1) Annexe 1 : Définition et utilité de l'épargne brute.....	48
VII.3-2) Définition et utilité des ratios d'endettement	48
VII.3-3) Définition du fonds de roulement.....	49
VII.4) La réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019.....	49

I. INTRODUCTION

I.1-1) Période et périmètre de consolidation

Ce rapport porte sur les comptes financiers uniques 2023 des huit budgets de la Métropole, et se concentre sur les mouvements réels des sections de fonctionnement et d'investissement. Les mouvements d'ordre, écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement effectif de fonds, sont exclus de l'analyse.

L'évolution en grandes masses des principaux comptes et ratios à partir de 2021 est présentée, afin de donner une vision dynamique des équilibres financiers de la collectivité sur une période de trois ans.

L'analyse porte sur l'ensemble des budgets existant à la clôture des comptes 2023, à savoir le budget principal et ses trois budgets annexes :

- Budget Déchets Ménagers
- Budget Transports
- Budget Aménagement des Zones d'Activités Economiques

Ainsi que les régies :

- Budget Eau (régie)
- Budget Assainissement (régie)
- Budget Réseaux de Chaleur (régie)
- Budget Seine Création (régie).

L'analyse a été scindée en deux sous-périmètres et porte :

- D'une part, sur les budgets hors régie, à savoir le budget Principal, le budget Déchets Ménagers, le budget Transports, le budget ZAE ;
- D'autre part, sur l'ensemble des régies : le budget Assainissement, le budget Eau, le budget Réseaux de chaleur et le budget Seine Création.

La synthèse et la conclusion portent sur l'ensemble des budgets consolidés.

I.1-2) Les panels de comparaison

Les principaux ratios financiers de la Métropole Rouen Normandie sont ensuite comparés à un échantillon composé des métropoles de droit commun existant l'année considérée. Les métropoles de Paris, Lyon et Aix- Marseille-Provence n'ont pas été retenues compte tenu de leur spécificité. Cet échantillon est nommé Métropoles dans les différents tableaux et graphiques. Aucune métropole n'ayant été créée depuis 2018, le périmètre de cet échantillon est stable sur la période présentée et intègre 19 métropoles :

Nom	Nombre de communes	DFG 2023
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	95	1 201 522
BORDEAUX METROPOLE	28	844 225
TOULOUSE METROPOLE	37	830 464
NANTES METROPOLE	24	695 962
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	51	622 283
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	33	526 306
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	31	516 449
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	71	507 813
METROPOLE TPM	12	482 678
RENNES METROPOLE	43	478 992
GRENOBLE ALPES METROPOLE	49	462 039
ST ETIENNE METROPOLE	53	416 049
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	22	308 366
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	21	307 228
ORLEANS METROPOLE	22	299 430
DIJON METROPOLE	23	265 742
METROPOLE DU GRAND NANCY	20	265 025
METZ METROPOLE	45	233 949
BREST METROPOLE	8	219 048

Il convient de préciser que cet échantillon a aussi fait l'objet de retraitements, selon une méthode analogue à celle utilisée pour la Métropole Rouen Normandie. Toutefois, les retraitements effectués pour cet échantillon ne peuvent prétendre à la même précision dans la mesure où seule l'information disponible dans les comptes de gestion a été exploitée.

II. SYNTHÈSE TOUS BUDGETS CONFONDUS

L'année 2022 avait été marquée par la poursuite de la montée en charge des investissements dans un contexte d'inflation record se traduisant notamment par une augmentation significative des dépenses énergétiques (+16,8 M€ / +123%).

L'exécution budgétaire 2023 de la Métropole Rouen Normandie se caractérise par :

- La poursuite de la forte dynamique d'investissement débutée en 2021, avec des dépenses d'investissement hors dette s'établissant à 250,9 M€ en 2023, ce qui représente une hausse de 13,3% par rapport à 2022. Il s'agit ainsi de la troisième augmentation successive constatée sur les dépenses d'investissement. Depuis 2020, ces dernières enregistrent une augmentation annuelle moyenne de 33,3 M€ (+18%/an).
- L'amélioration de l'autofinancement, en augmentation de 28,2 M€ (+36%), et qui revient ainsi à des niveaux connus avant la crise sanitaire de 2020.
L'inflation annuelle moyenne s'est établie à 4,9% en 2023. Ce contexte inflationniste continue de peser sur les dépenses de la Métropole, y compris les dépenses de personnel avec des évolutions réglementaires s'imposant à la Métropole (effets en année pleine du dégel du point d'indice 2022, nouvelle augmentation du point d'indice, etc.).
Trois facteurs ont permis de compenser ces évolutions de dépenses et d'améliorer l'autofinancement. D'une part, en lien avec la reprise économique locale et nationale, les recettes sont dynamiques. D'autre part, les dépenses énergétiques et notamment d'électricité diminuent après le pic historique de 2022 (-56% par exemple sur les dépenses d'électricité). Enfin, à la marge, cette amélioration s'explique également par des recettes ponctuelles.

Malgré l'amélioration de l'autofinancement, la poursuite de la montée en charge des investissements a nécessité un recours accru à l'emprunt, de l'ordre de 119 M€, en complément des autres recettes d'investissement (FCTVA, cessions, subventions etc.). Afin de compléter ces mobilisations, la métropole a consommé une faible partie de son fonds de roulement (2,3 M€) avec des réserves s'établissant à 49,7 M€ au 31 décembre 2023.

La poursuite d'un investissement élevé ne pourra se faire qu'en parallèle du maintien d'un autofinancement élevé, dans un contexte toujours incertain avec :

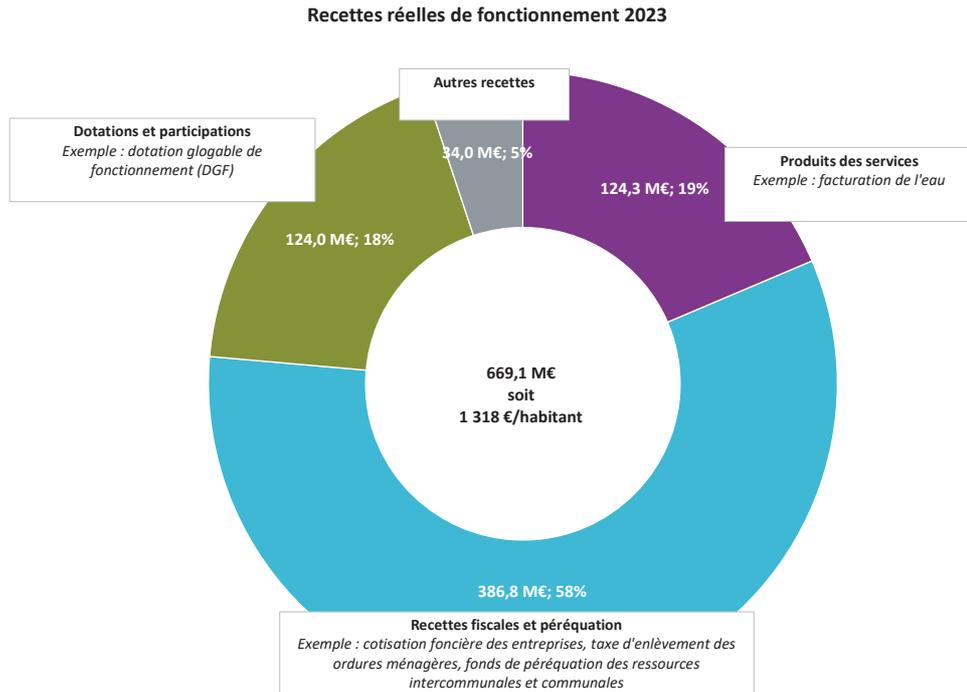
- Une inflation toujours importante malgré la décélération constatée depuis le deuxième semestre 2023 ;
- D'éventuelles nouvelles mesures nationales en matière de dépenses de personnel ;
- Des recettes fiscales régulièrement réformée, avec notamment désormais d'importantes recettes de TVA, dont l'évolution est liée à la fois à la croissance constatée au niveau national et aux modalités de répartition du nouveau « fonds national de l'attractivité économique des territoires ».



II.1-1) En 2023, la Métropole a perçu 669 M€ de recettes de fonctionnement, dont 16% ont pu être consacrées au financement des investissements

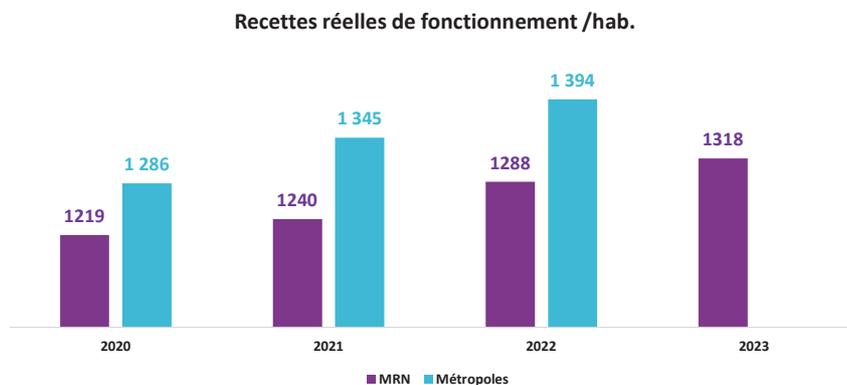
a. La Métropole a perçu 669 M€ de recettes réelles de fonctionnement

En 2023, tous budgets confondus, la Métropole Rouen Normandie a perçu **669,1 M€ de recettes réelles de fonctionnement, soit 1 318 €/habitant**. La fiscalité représente 58% de ces ressources.



b. Ces recettes restent inférieures à la moyenne des métropoles

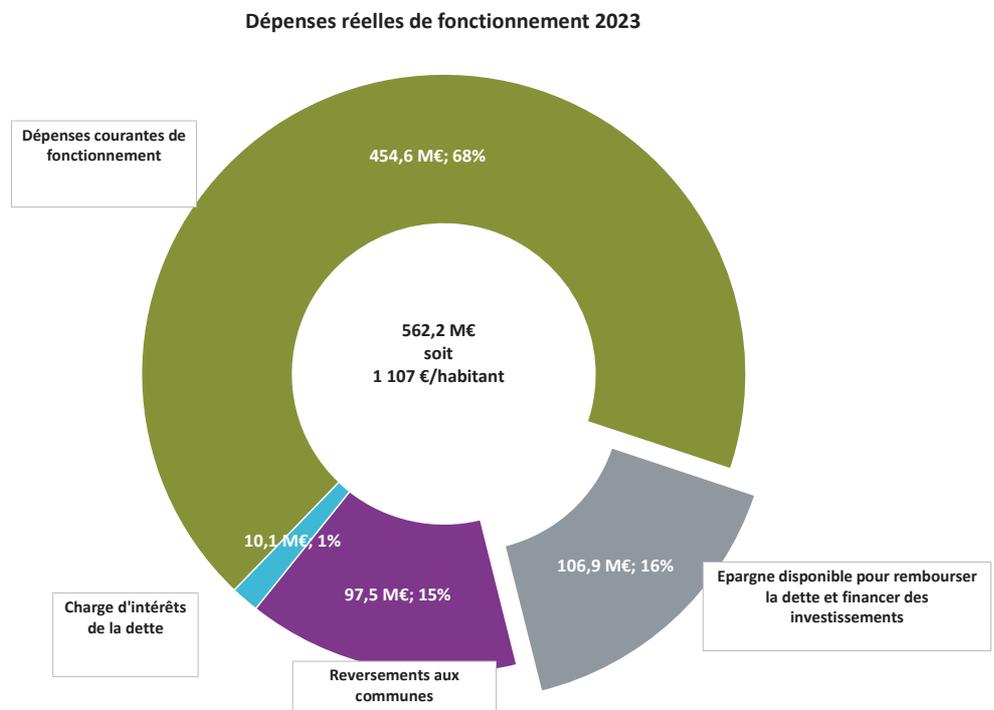
Ces recettes de fonctionnement sont historiquement plus faibles que celles de l'ensemble des métropoles. Cet écart provient très majoritairement d'un niveau de recettes fiscales moins important que la moyenne.



c. Ces recettes permettent de financer les politiques publiques et de dégager de l'épargne pour financer une partie des investissements

Ces recettes de fonctionnement ont été utilisées :

- Pour un peu plus des deux tiers, pour le financement des dépenses de fonctionnement ;
- A hauteur de 98 M€ environ, sous forme de reversements aux communes (attributions de compensation et dotation de solidarité) ;
- Pour environ 10 M€, soit 1% des recettes de fonctionnement, pour le paiement des frais financiers liés à la dette mobilisée pour le financement d'une partie des investissements des exercices antérieurs et de l'année 2023 ;
- 107 M€ environ (contre 79 M€ en 2022) ont ainsi pu être dégagés sous forme d'épargne permettant le remboursement de la dette et le financement des investissements.



II.1-2) Une absence d'éligibilité au dispositif de soutien du « bouclier énergie »

Dans la continuité du dispositif « filet de sécurité » sur l'exercice 2022 et du contexte de très forte inflation, la loi de finances 2023 a prévu un dispositif de soutien à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, permettant une prise en charge partielle des hausses de dépenses particulièrement touchées par l'inflation (principalement dépenses énergétiques) portées par les budgets principaux.

Le bénéfice de ce dispositif est cependant soumis à plus

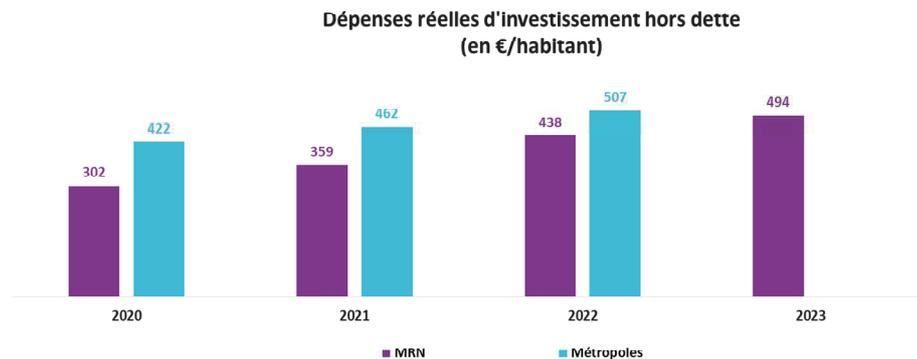
- Un potentiel fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne des métropoles, ce qui est le cas pour la Métropole Rouen Normandie.
- Une baisse de plus de 15% de l'épargne brute sur le budget principal en 2023.
- Une augmentation en 2023 des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain supérieure à 50% de la croissance des recettes réelles de fonctionnement en 2023.

Portée notamment par la réduction des dépenses concernées par le dispositif, et plus particulièrement les dépenses d'électricité et de chauffage urbain (-10,9M€ de 2022 à 2023), l'épargne du budget principal enregistre une hausse. Ainsi, la métropole n'est à nouveau pas éligible à ce dispositif.

II.1-3) La métropole poursuit la dynamique d'investissement, qui a fortement accéléré depuis 2021

En 2023, la MRN a investi **250,9 M€ de dépenses d'investissement, soit une augmentation de 29,4 M€ (+13,3%) par rapport à l'exercice 2022.**

Les investissements ont fortement repris suite à la crise sanitaire de 2020 : l'objectif est de poursuivre une trajectoire de montée en charge des investissements. Cela se traduit par une augmentation annuelle moyenne des dépenses d'investissement (hors dette) de 33,2 M€ / an (+18% / an) de 2020 à 2023.



II.1-4) Les dispositifs de soutien aux communes

Trois dispositifs de soutien aux communes sont mis en place par la Métropole :

- La dotation de solidarité communautaire (DSC). La DSC est un reversement de la MRN au profit des communes, dont l'objectif est la réduction des inégalités sur le territoire. **En 2023, la MRN a versé 10,8 M€ de DSC à destination des communes**, soit un retour au niveau de 2021 suite à la fin de l'aide exceptionnelle « part complémentaire énergie » pour 2 M€.
- Les fonds de concours qui ont pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La Métropole a notamment versé en 2023 à travers son budget principal :

- FSIC et FACIL : 8,8 M€ ;
- FAGIP : 2,6 M€.

- Les attributions de compensation (AC) ; ces dernières visent à neutraliser les transferts de compétences et de recettes dans l'ensemble métropolitain. A ce titre, les transferts sont stabilisés avec une attribution de compensation inchangée de 2022 à 2023 (86,7 M€).

II.1-5) Une amélioration de l'épargne provenant principalement de la dynamique de la fiscalité couplée à une baisse des dépenses d'énergie

En 2023, la **MRN dégage une épargne brute de 106,9 M€** (contre 78,8 M€ l'année précédente).

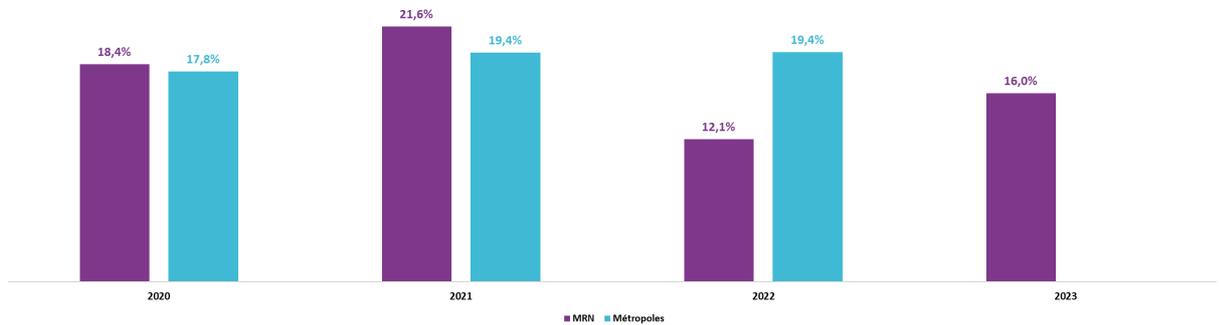
Cette augmentation de plus de 28 M€ de l'épargne par rapport à 2022 s'explique principalement par :

- La dynamique des recettes fiscales (+ 17,9 M€) qui traduit principalement l'amélioration de la conjoncture économique. En effet, cette croissance provient majoritairement de facteurs structurels : niveau de TVA en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (qui avait enregistré un creux en 2022) et de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dynamisme du versement mobilité traduisant la croissance des salaires sur le territoire, etc.
 Des éléments conjoncturels ou exceptionnels participent également à ce niveau de recettes 2023, notamment un montant ponctuellement élevé de taxe d'habitation sur les résidences secondaires du fait de la réforme du système de déclaration de l'occupation des biens (sans impact pour les contribuables concernés).
- Un retour des dépenses énergétiques (électricité, gaz et carburant) à des niveaux proches de 2021 : la baisse constatée est de -13,5 M€ soit -47%, après une augmentation exceptionnelle par son ampleur en 2022 (+16,8 M€) dans le contexte de crise énergétique.
- Ces évolutions et la modération globale des dépenses ont permis d'absorber la hausse des charges de personnel (+5,4 M€ notamment liée à l'augmentation du point d'indice et à la revalorisation des salaires de droit privé), tout en améliorant significativement l'autofinancement dégagé, sans toutefois retrouver le niveau exceptionnellement élevé de 2021.

	2021	2022	2023
Epargne brute consolidée	134,9 M€	78,8 M€	106,9 M€

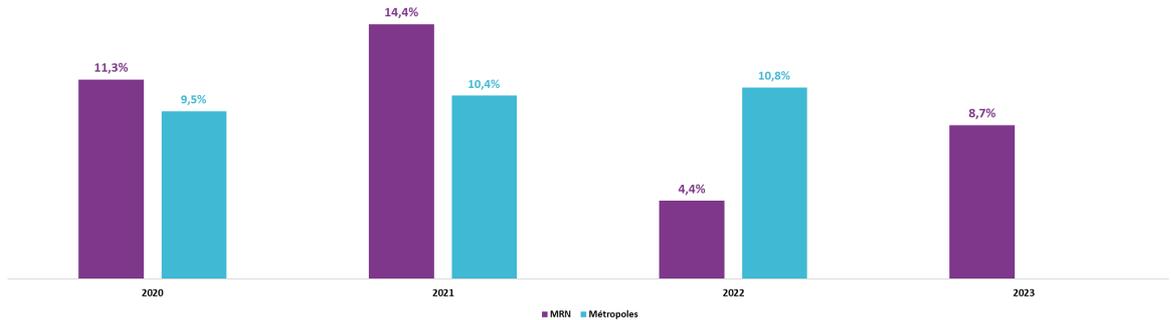
La MRN, jusqu'en 2021, disposait d'un taux d'épargne des métropoles. Suite au décrochage de l'année 2022, le taux d'épargne 2023 se rapproche à nouveau de celui des métropoles comparées pour l'année 2022 (dernières données disponibles).

Taux d'épargne brute consolidée hors cessions (2020 - 2023)



En termes de taux d'épargne nette, la MRN se situait au-dessus du panel de comparaison sur la période 2019-2021, ce qui signifie qu'après remboursement de sa dette, elle pouvait consacrer une part plus importante de ses recettes au financement des investissements. A l'instar du constat précédent sur l'épargne brute, le taux d'épargne 2023 se rapproche de celui des métropoles comparées pour l'année 2022 (dernières données disponibles).

Taux d'épargne nette consolidée hors cession (2020 - 2023)



La préservation de l'autofinancement est fondamentale pour la capacité de la Métropole à investir, dans un contexte incertain sur l'évolution des recettes mais également des dépenses dans les années à venir et avec un programme ambitieux en investissement. **L'année 2023 s'inscrit toujours dans un contexte inflationniste avec une inflation annuelle moyenne s'élevant à 4,9%. Ce contexte continue d'avoir un impact sur les dépenses de la Métropole, avec notamment des évolutions réglementaires qui s'impose à elle (effets en année pleine du dégel du point d'indice 2022, nouvelle augmentation du point d'indice, etc.).**

Le dynamisme des recettes fiscales et la baisse des dépenses d'électricité ont permis en 2023 d'absorber ces évolutions et de restaurer un autofinancement plus important.

Malgré cette augmentation de la capacité d'autofinancement, la MRN a dû recourir davantage à l'emprunt et consommer une partie de son fonds de roulement afin de poursuivre son effort d'investissement.

Il convient enfin de noter que le niveau d'épargne (autofinancement) est plus important sur les régies que sur les autres budgets (taux d'épargne brute de 13% sur les seuls budgets hors régies, contre 27,8%).

II.2) Fiche de synthèse (tous budgets confondus)

	2021	2022	2023	P/ Hab. MRN 2021	P/ Hab. MRN 2022	P/ Hab. MRN 2023
Recettes réelles de fonctionnement	624,2 M€	650,8 M€	669,1 M€	1212	1288	1318
Dépenses réelles de fonctionnement	489,4 M€	572,0 M€	562,2 M€	972	1132	1107
Epargne brute	134,9 M€	78,8 M€	106,9 M€	268	156	211
Remboursement de dette	45,0 M€	50,2 M€	48,7 M€	89	99	96
Epargne nette	89,8 M€	28,6 M€	58,2 M€	178	57	115
Investissements financés	180,8 M€	221,5 M€	250,9 M€	359	438	494
Encours de dette	446,8 M€	455,8 M€	526,5 M€			

III. EVOLUTION DE LA SITUATION DES BUDGETS HORS REGIES (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET TRANSPORT, BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS, BUDGET ZAE)

III.1) Evolution de la section de fonctionnement : une année 2023 marquée par une baisse des dépenses d'électricité et la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

III.1-1) L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes des budgets consolidés (hors régie) s'élèvent en 2023 à **548,3 M€**, soit une augmentation de 4,6% par rapport à 2022.

	2021	2022	2023	Variation	Evol. moyenne
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	504,6 M€	524,1 M€	548,3 M€	+ 4,6%	+ 4,2%
Produit des services (chap.70)	10,9 M€	12,8 M€	15,6 M€	+ 21,8%	+ 19,9%
Recettes fiscales (chp. 73)	354,5 M€	369,0 M€	386,8 M€	+ 4,8%	+ 4,5%
<i>Fiscalité et compensations à périmètre constant</i>	407,1 M€	421,9 M€	441,3 M€	+ 4,6%	+ 4,1%
Dotations (chap.74)	125,1 M€	123,2 M€	123,5 M€	+ 0,3%	- 0,6%
<i>Dotations à périmètre constant</i>	72,5 M€	70,3 M€	69,0 M€	- 1,8%	- 2,4%
Autres recettes	14,2 M€	19,1 M€	22,4 M€	+ 17,1%	+ 25,7%
<i>Autres recettes hors recettes exceptionnelles</i>	14,2 M€	19,1 M€	22,4 M€	+ 17,1%	+ 25,7%

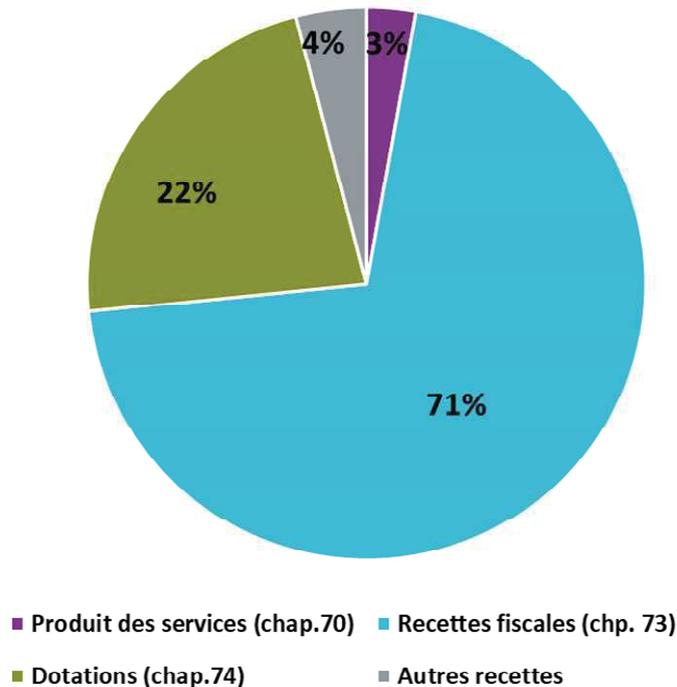
Cette évolution des recettes, s'explique par une **évolution des produits de la fiscalité et des compensations afférentes, des autres produits de gestion courante (autres recettes) et des produits des services**. En effet :

- **La fiscalité est en hausse**, du fait principalement de :
 - o La hausse de la CFE avec le dynamisme des bases d'impositions (+4,4 M€ avec l'impact sur les compensations fiscales afférentes) et la légère hausse de taux (+0,9 M€) ;
 - o La croissance des produits de TVA
 - o Le dynamisme des bases de TEOM se traduisant par une hausse du produit (+3,5 M€) ;
 - o A noter également un produit ponctuel de taxe d'habitation sur les résidences secondaires se traduisant par une augmentation de 2,3M€.



- **Les autres recettes sont marquées par des retrouvant au sein du chapitre des « autres produits de gestion courante » du budget transport :**
 - o La régularisation définitive de la contribution forfaitaire d'équilibre 2022 et 2023 sur le budget transports avec une recette exceptionnelle de 2,5 M€ ;
 - o Une aide exceptionnelle 2023 de 0,7 M€ de l'État en faveur des Autorités Organisatrices de la Mobilité versée à la Métropole Rouen Normandie.
- **Les produits des services augmentent en 2023**, notamment du fait d'une hausse des recettes liées aux redevances d'occupation du domaine public et du forfait post-stationnement sur le budget principal ;
- Par ailleurs, le chapitre « **dotations et participation** » (chapitre 74), net des compensations fiscales, est en baisse de 1,4 M€. Cette baisse est essentiellement liée aux réductions constatées sur le budget principal concernant les participations étatiques reçues (-0,6 M€) et le FCTVA de fonctionnement (-0,4 M€).

Composition des recettes réelles de fonctionnement (budgets hors régie) 2023



Les recettes fiscales représentent une part importante dans les recettes réelles de fonctionnement, ce qui explique qu'une hausse de ces dernières entraîne mécaniquement une progression des recettes réelles de fonctionnement.

a. **La fiscalité : une hausse des recettes fiscales en 2023 portée par la TVA, la cotisation foncière des entreprises et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Hors attribution de compensation, les recettes fiscales et les compensations afférentes (afin de raisonner à périmètre constant) de la Métropole affichent **une hausse de 5,1 % en 2023**, et s'élèvent à **400,9 M€**, contre 381,5 M€ l'année précédente. Cette hausse est essentiellement liée à la progression de la TVA, de la CFE (+5,3 M€) et de la TEOM (+3,5 M€).

Par ailleurs, les recettes fiscales de l'année sont marquées par :

- Le niveau exceptionnellement élevé de taxe d'habitation sur les résidences secondaires lié à des possibles erreurs de traitement des déclarations effectuées par les propriétaires sur la nouvelle application GMBI (Gérer mon bien immobilier), sans impact sur les contribuables concernés qui bénéficient d'un dégrèvement de la part de l'Etat ;
- La suppression de la CVAE à partir de l'année 2023 pour laquelle la Métropole est compensée par une nouvelle fraction de TVA, en complément de celle déjà perçue suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Recettes fiscales	2021	2022	2023	Variation 22/23
Impôt consommateur TVA (suppression THRP et CVAE)	54,0 M€	59,5 M€	102,4 M€	+ 72,0%
Fiscalité économique	144,8 M€	147,0 M€	115,4 M€	- 21,5%
<i>CFE et compensations</i>	59,2 M€	60,2 M€	65,5 M€	+ 8,9%
<i>CVAE</i>	37,7 M€	38,2 M€	0,0 M€	+ 8,3%
<i>TASCOM</i>	6,9 M€	7,5 M€	8,5 M€	+ 14,4%
<i>IFER</i>	2,2 M€	2,3 M€	2,5 M€	+ 9,1%
<i>FNGIR</i>	38,8 M€	38,8 M€	38,8 M€	0,0%
Versement Mobilité	107,7 M€	112,4 M€	114,7 M€	+ 2,1%
Fiscalité "ménage"	2,3 M€	2,2 M€	4,5 M€	+ 104,6%
<i>Taxe d'hab. sur les rés. Secondaires</i>	2,0 M€	1,9 M€	4,1 M€	+ 120,8%
<i>Taxe d'hab. sur les log. Vacants</i>	0,3 M€	0,3 M€	0,4 M€	+ 15,6%
TEOM	48,9 M€	50,9 M€	54,4 M€	+ 7,0%
FPIC	5,4 M€	5,4 M€	5,2 M€	- 3,1%
Autres	3,5 M€	4,1 M€	4,3 M€	+ 4,8%
TOTAL	366,6 M€	381,5 M€	400,9 M€	+ 5,1%



- **Suite à la suppression de la cotisation sur les entreprises, la TVA devient la deuxième recette fiscale de la Métropole derrière le versement mobilité**

La loi de finances initiale pour 2023 a prévu la **suppression de la recette de CVAE pour les collectivités dès 2023. En compensation, une nouvelle fraction de TVA nationale est attribuée à la métropole.** Cette dernière est composée :

- **D'une part fixe égale à la moyenne des produits perçus de 2020 à 2022 et du produit qui aurait été perçu en 2023 si la CVAE n'avait pas été supprimée. Cette fraction de compensation est figée.**

La part fixe notifiée à la métropole est de 40 M€.

CVAE	Montant (M€)	Evolution
2020 - perçue	39,7 M€	
2021 - perçue	37,7 M€	-5%
2022 - perçue	38,2 M€	1%
2023 - reconstituée	44,2 M€	16%
Compensation socle - moyenne des produits 2020-2023	40,0 M€	

- **Une part variable alimentée dès 2023 par la dynamique de la TVA nationale qui est affectée à un « fonds national de l'attractivité économique des territoires »** et qui est reversée en tenant compte de la dynamique économique de chaque territoire avec des critères de répartition en évolution. En 2023, cette part dynamique a été répartie en reprenant les mêmes modalités de territorialisation que la CVAE (2/3 effectifs et 1/3 valeur locative) et sur la base des données déclarées par les entreprises en 2022 au titre de la CVAE (décret n° 2023-364 du 13 mai 2023). **A ce titre, la métropole a perçu 1,4 M€ de part dynamique en 2023.**
- Le produit 2023 de CVAE aurait été de 44,2 M€, du fait de la reprise économique suite à la crise sanitaire se traduisant par des faibles niveaux de CVAE perçus en 2021 et 2022. En effet, le montant de CVAE perçu par la Métropole était assis sur la conjoncture économique N-1 et N-2. **Les modalités de calcul de la compensation se traduisent donc par une moindre recette de 2,8 M€ en 2023.**

Depuis 2021, la Métropole ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle perçoit à la place une fraction de la TVA nationale, à hauteur de 60 M€ environ en 2023. L'évolution de ce produit est décorrélée du contexte local : il évolue comme la TVA au niveau national.

La TVA perçue par la Métropole représente ainsi près de 102 M€ en 2023 (60 M€ de TVA TH, et 41 M€ de TVA CVAE). Il s'agit désormais de la seconde recette fiscale de la Métropole derrière le versement mobilité. La seule TVA CVAE est la 5e recette fiscale, juste derrière la TEOM. L'évolution de cette ressource est donc devenue un enjeu majeur pour la Métropole, avec plusieurs caractéristiques :

- Une évolution fortement corrélée à la croissance. En 2023, les produits de liés à la TVA ont progressé de 4,2 M€.
- Une recette beaucoup moins volatile que ne l'était la CVAE, mais dont le niveau notifié en début d'année n'est pas garanti. En 2023, la TVA finalement perçue par la Métropole s'est avérée inférieure de 2,3 M€ à la TVA notifiée en début d'année, du fait des révisions successives de prévision de croissance économique nationale.

en M€	2022	2023	Evol.
CVAE et compensations	38,2		
TVA TH (1)	59,3	60,4	1,1
TVA CVAE		41,4	
Total	97,6	101,8	4,2

(1) : nette de la régularisation négative au titre de 2023

- *La croissance de la cotisation foncière des entreprises est principalement liée à la dynamique des bases relative aux locaux industriels*

En 2023, le produit de CFE perçu par la Métropole est en hausse de 8,9% (soit +5,3 M€).

	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Compensations (a)	15,8 M€	17,4 M€	1,6 M€	10,0%
Bases imposables	170,7 M€	181,6 M€	10,9 M€	6,4%
Taux	26,03%	26,50%		1,8%
Produit (b)	44,4 M€	48,1 M€	3,7 M€	8,3%
Total CFE (a+b)	60,2 M€	65,5 M€	5,3 M€	8,8%

Cette croissance est relative à :

- **Une augmentation de 1,6 M€ (+10%) des compensations versées** principalement liée aux compensations prévues dans le cadre du plan de relance suite à l'instauration d'un abattement de 50% des bases des locaux industriels par la loi de finances 2021 (+1,3 M€). Cette perte de produit est en effet compensée par l'Etat au chapitre « dotations et compensations ».
- **Une hausse de 3,7 M€ (+8,3%) du produit fiscal avec :**
 - Un effet de hausse des bases fiscales pour 2,8 M€, soit 77% de la croissance du produit fiscal. Cette augmentation des bases imposables est portée par la catégorie des locaux industriels ;
 - Un effet de hausse du taux, passant de 26,03% en 2022 à 26,50% en 2023, se traduisant par un produit supplémentaire de 0,9 M€, soit 23% de la croissance du produit fiscal. Malgré cette hausse, le taux de CFE de la Métropole est toujours le quatrième taux le plus faible appliqué par les métropoles de droit commun (seules les métropoles de Tours, Orléans et Metz appliquent un taux plus faible, cf. infra).
- La dynamique économique du territoire se traduit également par une forte dynamique de taxe sur les surfaces commerciales (+ 1,1 M€ soit +14,4%). Enfin les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux progressent de 0,2 M€ (+9,1%).

- **Le Versement mobilité progresse de 2,3 M€ et confirme ainsi la reprise économique constatée en 2022**

Le versement mobilité est une contribution due par les employeurs privés ou publics du territoire, et perçue sur le budget Transport. Elle est assise sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, de plus de 11 salariés en équivalent temps plein (ETP). Elle constitue la principale recette de fonctionnement du budget transport (**75%**).

Le montant de cette contribution est de **114,7 M€** (y compris compensation Etat) en 2023, soit **29%** des recettes fiscales totales. Après une hausse significative enregistrée en 2021 (+14 M€ ; rattrapage COVID), les recettes de versement mobilité ont enregistré une forte progression en 2022 (+4,3% / +4,7 M€) **avant une nouvelle augmentation de 2,3 M€ en 2023 (+2,1%)**. **Ainsi, la contribution mobilité concernant les années 2023 et 2022 a bénéficié d'une hausse des salaires sur le territoire dans un contexte de hausse des prix à la consommation.**

Pour rappel, un mécanisme **d'avance remboursable** sur le versement mobilité (loi de finances rectificative n°4) a été mis en place à destination des Autorités Organisatrices de la Mobilité pour 2020. Ces avances sont destinées à couvrir très partiellement à la fois les pertes de recettes tarifaires et les pertes de versement mobilité pendant la crise sanitaire. La MRN a ainsi perçu environ 9 M€ puis 11,4 M€ en 2020 et 2021, imputés en section d'investissement. Il ne s'agit pas d'une compensation : l'avance est remboursée au minimum sur 6 ans, sauf accord du bénéficiaire. La date limite de remboursement est le 1er janvier 2031. La Métropole devait commencer à rembourser cette avance en 2022 mais un avenant à la convention a été signé pour décaler le premier remboursement en 2023.

- **Une augmentation de la TEOM liée au dynamisme des bases fiscales**

Le produit définitif de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) perçue s'est élevé à 54,4 millions d'euros en 2023. Il augmente de 7% par rapport à 2022, soit un niveau supérieur à l'inflation qui s'est établie à 4,9% en 2023. Pour rappel, en 2022 ne produit n'avait progressé que de 4% face à une inflation de 5,2%.

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le coût du service sur le budget annexe des déchets. Le budget principal doit ainsi abonder ce budget par une contribution annuelle.

- **La taxe d'habitation sur les résidences secondaires enregistre une hausse ponctuelle de 2,3M€**

Le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de **4,1 M€ en 2023, soit une hausse de 2,3 M€ par rapport à l'exercice 2022**. Avec un taux d'imposition inchangé (8,35%), les recettes de THRS auraient dû enregistrer une progression limitée à 7,1%, soit la revalorisation forfaitaire s'appliquant sur les bases des locaux d'habitation. Cette évolution beaucoup plus importante est **liée à des erreurs de traitement des déclarations effectuées par les propriétaires sur la nouvelle application GMBI (Gérer mon bien immobilier)**. **Ainsi, cette hausse est ponctuelle.**

- *Les fonds de compensation et de péréquation*

- **Une légère diminution du FPIC**

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce dispositif s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. L'enveloppe nationale dédiée à ce fonds est fortement montée en charge depuis 2012, pour atteindre 1 Md€ en 2016 (enveloppe figée depuis cet exercice).

Sont éligibles au reversement 60% des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique. La Métropole Rouen Normandie continue de s'éloigner du seuil d'inéligibilité : elle est ainsi **au rang 579 des ensembles intercommunaux, sur 745 éligibles** (en 2022, rang 646 sur 745 éligibles).

Plusieurs modalités de répartition du reversement et du prélèvement sont autorisées par la loi : un mécanisme de droit commun, une répartition dérogatoire adoptée par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers, une répartition libre adoptée à l'unanimité du conseil communautaire, ou par délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux. Pour la Métropole Rouen Normandie, le mécanisme de droit commun s'applique. Ainsi :

- La quote-part de la métropole est déterminée en fonction de son coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- La répartition entre les communes se fait en fonction du potentiel financier par habitant et de la population

En 2023, le montant net perçu par la MRN est relativement stable par rapport au montant perçu l'année précédente (-0,05 M€, soit une diminution de 0,8%), avec deux effets :

- Du fait d'une déconnexion de la hausse du potentiel financier agrégée et de l'effort fiscal, le reversement à l'ensemble intercommunal diminue de 2,6%, se traduisant par un reversement de droit commun réduit de 169 K€ ;
- En revanche, suite à des réductions successives du prélèvement FPIC depuis 2017, l'ensemble intercommunal n'est plus contributeur au dispositif en 2023.

Métropole Rouen Normandie	2021		
Potentiel financier agrégé (20%)	606	604	616
Seuil de contribution	583	582	611
Revenu/hab (60%)	15 801 €	14 281 €	14 451 €
Revenu moyen/hab	14 186 €	15 952 €	16 053 €
Effort fiscal agrégé (20%)	1,24	1,24	1,25
Effort fiscal moyen	1,14	1,15	1,13
Indice synthétique pour le reversement	1,10	1,10	1,11
Seuil d'éligibilité pour le reversement	1,07	1,07	1,07
Eligible?	oui	oui	oui
Montant reversement bloc intercommunal	13 207 807 €	13 317 100 €	12 964 381 €
CIF	40,9%	40,6%	40,4%
Reversement revenant à la MRN	5 397 764 €	5 401 253 €	5 232 656 €
Prélèvement bloc intercommunal	381 428 €	217 135 €	0 €
Prélèvement pour la MRN	228 290 €	127 140 €	0 €
FPIC net pour la MRN	5 169 474 €	5 274 113 €	5 232 656 €

- **Une stabilité du FNGIR**

Le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) est perçu au budget principal. Il s'agit d'un dispositif instauré en 2011, visant à neutraliser les conséquences financières de la suppression de la Taxe Professionnelle. Cette recette dont le montant est figé à **38,8 M€** depuis 2013 contribue en 2023 à **9,7% de la fiscalité** de la Métropole. Cette part est en diminution par rapport à l'année précédente du fait de la progression importante des produits fiscaux perçus par la Métropole.

- Une pression fiscale qui reste mesurée

	THRS	Var. n-1	TFB	Var. n-1	TFNB	Var. n-1	CFE	Var. n-1
Métropole de Rouen Normandie	8,35%	0,00%	-	-	2,60%	0,00%	26,50%	1,80%
Métropole européenne de Lille	12,10%	0,00%	-	-	2,09%	0,00%	33,61%	0,00%
Bordeaux Métropole	8,22%	0,00%	-	-	3,23%	0,00%	35,06%	0,00%
Toulouse Métropole	16,50%	0,00%	13,20%	0,00%	33,75%	0,00%	36,58%	0,00%
Nantes Métropole	10,14%	0,00%	6,41%	0,00%	4,88%	0,00%	31,49%	0,00%
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13%	0,00%	6,40%	0,00%	1,47%	0,00%	28,88%	0,00%
Strasbourg Eurométropole	11,25%	0,00%	4,60%	0,00%	4,94%	0,00%	26,83%	0,00%
Grenoble-Alpes Métropole	8,57%	0,00%	1,29%	0,00%	6,87%	0,00%	31,09%	0,00%
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08%	0,00%	0,17%	0,00%	5,69%	0,00%	36,58%	0,00%
Rennes Métropole	13,64%	0,00%	1,73%	0,00%	6,10%	0,00%	28,73%	0,00%
Brest Métropole	15,28%	12,00%	3,72%	12,00%	9,13%	12,00%	29,96%	2,70%
Dijon Métropole	9,17%	0,00%	1,41%	0,00%	4,95%	0,00%	27,04%	0,00%
Tours Métropole Val de Loire	8,91%	0,00%	0,00%	-	2,18%	0,00%	23,37%	0,00%
Saint-Etienne Métropole	10,56%	0,00%	2,60%	0,00%	4,98%	0,00%	29,67%	3,00%
Orléans Métropole	7,52%	0,00%	5,71%	0,00%	6,12%	0,00%	24,88%	0,00%
Métropole du Grand Nancy	19,12%	0,00%	8,81%	0,00%	12,51%	0,00%	29,65%	0,00%
Metz Métropole	10,97%	0,00%	2,09%	0,00%	7,41%	0,00%	25,94%	0,00%
Clermont Auvergne Métropole	10,45%	0,00%	2,82%	0,00%	13,47%	0,00%	27,02%	-12,10%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	10,11%	0,00%	5,00%	0,00%	10,13%	0,00%	35,89%	0,00%

Moyennes 2023 des métropoles	11,11%	-	3,47%	0,60%	7,50%	0,70%	29,94%	-0,30%
-------------------------------------	--------	---	-------	-------	-------	-------	--------	--------

(taux moyens non pondérés)

La Métropole Rouen Normandie présente toujours des taux nettement inférieurs à la moyenne.

Elle reste en effet une des dernières métropoles à ne pas avoir instauré de taxe sur le foncier bâti.

De plus, malgré l'augmentation de 1,80 % appliquée sur son taux de CFE, la métropole affiche toujours le quatrième taux le plus faible du panel.

A noter pour 2023 :

- La métropole de Brest a appliqué une augmentation proportionnelle de 12% s'appliquant sur ses taux de THRS, TFB et TFNB ;
- Concernant le taux de CFE :
 - A l'instar de la MRN, les métropoles de Brest et de Saint-Etienne ont augmenté leurs taux de CFE. Toutefois, les augmentations sont de respectivement 2,70 % et 3 %, soit des augmentations supérieures à celle pratiquée par la MRN (1,80 %).
 - A l'inverse, la métropole de Clermont a diminué son taux de 12,10 %.

b. Les dotations et participations

En 2023, les dotations et participations reçues par la Métropole connaissent **une légère hausse (+0,3 M€)**, et représentent 22,5% des recettes réelles de fonctionnement, contre 23,5% en 2022. Cette augmentation est principalement liée aux compensations des exonérations fiscales évoquées précédemment, et plus précisément des produits perçus en compensations de l'abattement de 50% s'appliquant sur les bases de CFE pour les établissements industriels (voir partie spécifique au sein des recettes fiscales).

	2021	2022	2023	Var. n-1
Dotation d'intercommunalité (budget principal)	16,86 M€	16,92 M€	17,00 M€	+ 0,5%
Dotation de compensation (budget principal)	44,91 M€	43,92 M€	43,67 M€	- 0,6%
DCRTP (budget principal)	20,2 M€	20,2 M€	20,2 M€	0,0%
Compensations des exonérations fiscales (budget principal : TH et CFE)	15,5 M€	15,8 M€	17,4 M€	+ 10,0%
Autres participations	27,6 M€	26,3 M€	25,2 M€	- 4,1%
Total Dotations et participations	125,1 M€	123,2 M€	123,5 M€	+ 0,3%

- **La dotation globale de fonctionnement continue de diminuer**

Pour les Métropoles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est constituée de deux parts :

- La dotation de compensation : elle correspond à la compensation de la suppression de l'ancienne « part salaire » de la taxe professionnelle au début des années 2000 ;
- La dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation poursuit sa diminution, passant à 43,7 M€ en 2023 – soit une baisse de 0,6% par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, cette dotation baisse depuis de nombreuses années afin de financer l'évolution des autres dotations au niveau national : sa minoration est arbitrée par le Comité des Finances Locales, généralement en février.

La dotation d'intercommunalité a été stable en euro par habitant pour la Métropole. Sa progression de 0,5% en 2023, est liée au seul effet population (+2 385 habitants « DGF »).

- **Une diminution des autres participations constatée sur le budget principal**

En dehors des compensations d'exonérations de fiscalité (cf. partie sur la fiscalité), les autres participations diminuent de 1,1 M€. Cette baisse est liée aux participations allouées par l'Etat perçues sur le budget principal (- 0,6M€) et au fonds de compensation de la TVA en fonctionnement (- 0,4M€).

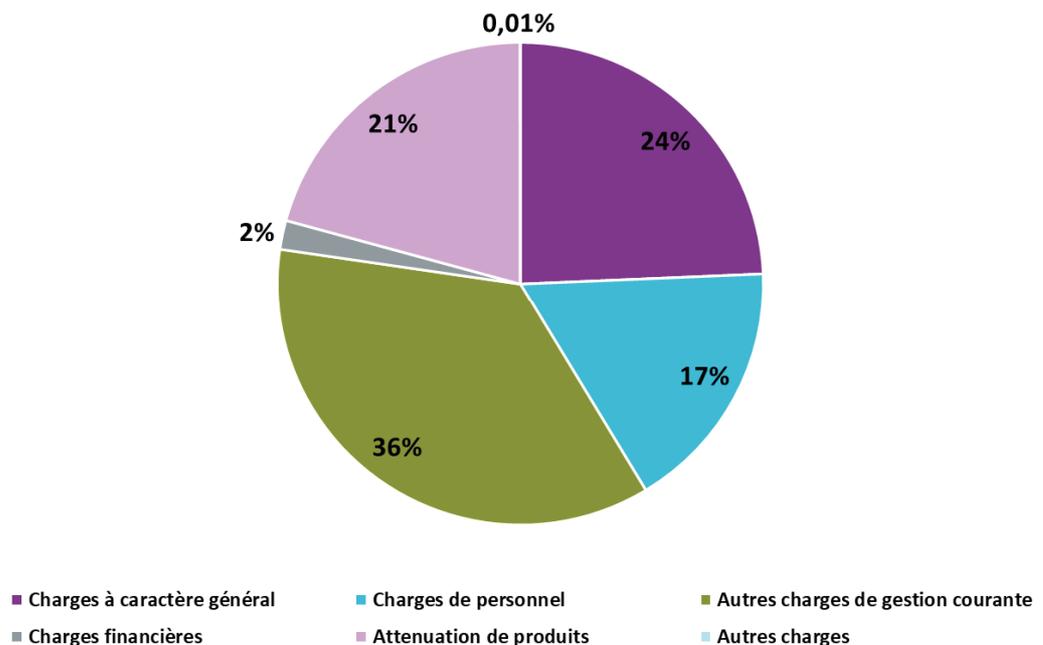
III.1-2) Des dépenses de fonctionnement fait des évolutions réglementaires s'appliquant sur les dépenses de personnel

	2021	2022	2023	Variation	Evol. moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement	410,1 M€	474,8 M€	477,3 M€	+ 0,5%	+ 7,9%
Charges à caractère général	99,6 M€	122,0 M€	116,1 M€	- 4,8%	+ 8,0%
Charges de personnel	72,5 M€	76,6 M€	81,3 M€	+ 6,2%	+ 6,0%
Autres charges de gestion courante	129,7 M€	167,7 M€	171,5 M€	+ 2,3%	+ 15,0%
Charges financières	7,9 M€	7,1 M€	9,3 M€	+ 29,4%	+ 8,4%
Atténuation de produits	99,3 M€	101,2 M€	99,0 M€	- 2,2%	- 0,2%
Autres charges	1,2 M€	0,1 M€	0,1 M€	- 63,5%	- 78,8%

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées (hors régies) atteignent 477,3 M€ en 2023, traduisant une hausse limitée au regard de celle supportée en 2022. En effet, les dépenses progressent de 0,5% (+ 2.5M€) en 2023 alors qu'elles enregistraient une forte augmentation de 64,7 M€ en 2022 (+15,8%).

Sur la période, l'évolution des dépenses s'établit à **+7,9%/an en moyenne** alors qu'elle était très contenue sur la période 2019-2021 (**+0,1%/an en moyenne**). Ainsi, les exercices 2022 et 2023 marquent une rupture avec les exercices précédents dans un contexte d'inflation qui n'avait plus été connu depuis les années 1980.

Composition des dépenses réelles de fonctionnement (budgets hors régies) 2023





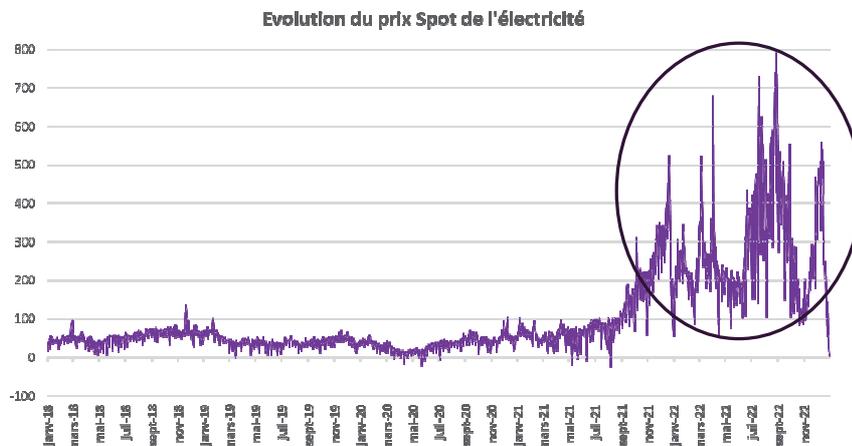
a. Charges à caractère général (-5,9 M€ ; -4,8%) liée aux dépenses d'électricité

Le poids des charges à caractère général en 2023 revient au niveau de l'exercice 2021 (24% des dépenses) après une augmentation significative en 2022. Ce poste regroupe l'ensemble des achats et fournitures nécessaires à l'activité des différents budgets de la métropole.

	2021	2022	2023	Evol 22-23
Charges à caractère général	99,6 M€	122,0 M€	116,1 M€	-4,8%
Budget principal	44,5 M€	62,9 M€	58,2 M€	-7,6%
Transport	12,3 M€	13,1 M€	13,5 M€	2,9%
Déchets ménagers	42,7 M€	45,9 M€	44,5 M€	-3,2%

Globalement, les charges à caractère général, retraitées des flux croisés, enregistrent une réduction de 4,8%, soit une baisse de 5,9M€ :

- Une diminution générale des dépenses énergétiques (électricité et gaz) de l'ordre de 45%, marquant ainsi un retour aux coûts constatés sur l'exercice 2021. Cette baisse n'est cependant pas homogène :
 - Les dépenses d'électricité diminuent très fortement (-56%) dans un contexte de baisse des prix sur le marché de l'électricité ;



Source : Bloomberg, traitement FCL-Gérer la Cité

- En revanche, les dépenses de gaz enregistrent une forte augmentation de 1,6M€

Electricité (M€)	2022	2023	Evol. 22-23
Budget principal	19,1 M€	8,3 M€	-57%
Transport	0,5 M€	0,2 M€	-50%
Déchets ménagers	0,3 M€	0,1 M€	-58%
Total	19,9 M€	8,7 M€	-56%

Gaz (M€)	2022	2023	Evol. 22-23
Budget principal	1,6 M€	3,2 M€	104%
Transport			0%
Déchets ménagers	0,1 M€	0,0 M€	-60%
Total	1,6 M€	3,2 M€	99%

Dépenses énergétiques (M€)	2022	2023	Evol. 22-23
Budget principal	20,7 M€	11,5 M€	-44%
Transport	0,5 M€	0,2 M€	-50%
Déchets ménagers	0,3 M€	0,1 M€	-58%
Total	21,5 M€	11,9 M€	-45%

- Le budget général enregistre une augmentation de ses dépenses de sous-traitance de l'ordre de 5 M€ dans la continuité de l'augmentation constatée en 2022 pour 5,7 M€. La hausse 2023 est principalement relative à :
 - L'exploitation du co-voiturage pour 1,3 M€ ;
 - L'exploitation des vélos en libre-service pour 1,7 M€ ;
 - L'accompagnement de la SPL « Energies Métropole » pour 1,1 M€.

Sous-traitance (M€)	2021	2022	2023	Evol. 22-23	Evol. Moy. Ann.
Budget principal	5,0 M€	10,8 M€	15,8 M€	47%	77%
Transport	7,3 M€	7,7 M€	7,5 M€	-3%	1%
Déchets ménagers	39,4 M€	42,1 M€	40,7 M€	-3%	2%
Total	51,7 M€	60,6 M€	64,0 M€	6%	11%

- Le budget annexe transport est marqué par le recours à une étude sur l'évolution du système de transport pour 0,5M€ expliquant l'augmentation constatée sur le chapitre des charges à caractère général.

b. Les frais de personnel

Les frais de personnel représentent **17%** des dépenses de fonctionnement. Ils ont progressé de 4,8 M€ en 2023 et poursuivent ainsi la dynamique constatée en 2022 (+ 4,1 M€) liée principalement au dégel du point d'indice durant l'été 2022.

	2021	2022	2023	Evol 22-23
Chap 012	72,5 M€	76,6 M€	81,3 M€	6,2%
Budget principal	57,2 M€	61,0 M€	65,1 M€	6,8%
Transport	2,8 M€	2,6 M€	2,7 M€	0,9%
Déchets ménagers	12,5 M€	13,0 M€	13,6 M€	4,6%

En effet, le dégel du point d'indice de l'été 2022 a également un impact sur l'exercice 2023 avec des effets en année pleine. A cela s'ajoute les autres évolutions réglementaires s'imposant aux dépenses de la métropole, à savoir :

- Une nouvelle augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023. Toutefois, à la différence du dégel en 2022, cette augmentation ne concerne pas l'ensemble des agents de la métropole ;
- La revalorisation des salaires de droits privés ;
- L'augmentation de la participation employeur des frais de déplacement et de transport passant de 50% à 75% ;
- L'augmentation de la valeur des titres repas.

c. La hausse des charges courantes liées en grande partie à la progression de la contribution forfaitaire d'exploitation au réseau de transport (CFE)

	2021	2022	2023	Var. n-1
Service d'incendie	16 122 572	16 479 930	16 979 802	+ 3,0%
Subventions (budget principal)	28 970 505	32 063 335	32 947 068	+ 2,8%
Subventions (budget Transport)	79 502 753	114 016 258	116 092 677	+ 1,8%
Autres	5 105 276	5 178 435	5 516 544	+ 6,5%
Total autres charges de gestion courante	129 701 106	167 737 958	171 536 091	+ 2,3%

Ce poste de dépenses est constitué de trois principales charges :

- Le contingent versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (17 M€, en hausse de 3%).
- Les subventions versées par le budget principal à ses partenaires publics, privés ou associatifs. Ce poste est en hausse de 2,8% en 2023 pour une augmentation de 0,9 M€ ;
- Les différentes contributions versées par le budget transport à ses partenaires sont portées par la contribution forfaitaire d'exploitation (CFE) versée à SOMETRAR, et la subvention versée à l'exploitant TAE dans le cadre de la gestion des transports publics. En revanche, l'augmentation de 2,1 M€ constatée en 2023 est notamment relative au versement de la CFE Armada (1,3 M€).

d. Les atténuations de recettes : une dotation niveau 2021

	2021	2022	2023	Var. n-1
Attribution de compensation	86 945 992	86 678 223	86 678 223	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	10 627 139	12 735 003	10 835 003	- 14,9%
Autres	1 766 295	1 784 643	1 480 447	- 17,0%
Total atténuation de produits	99 339 427	101 197 869	98 993 673	- 2,2%

Les critères de répartition de la DSC répondent à cinq parts :

- Part A : solidarité et redistribution entre les communes, avec l'utilisation de critères tels que le potentiel financier, le revenu moyen par habitant, le nombre logements sociaux, de bénéficiaires d'allocations logement, la population couverte par la CAF sous le seuil de bas revenus.
- Part B : facilitation de la convergence vers un taux unique de TEOM avec la mise en place d'enveloppes destinées à permettre aux communes impactées par la hausse du taux de TEOM de diminuer à due concurrence leurs taxes ménages.
- Part C : soutien aux petites communes. Cette enveloppe auparavant versée sous forme de fonds d'aide en fonctionnement a été basculée pour la première fois en 2015 au sein de la DSC. Le versement est constitué d'une part forfaitaire et d'une autre part au prorata de la population.
- Part D : Soutien aux écoles de musique
- Part E : Aide aux équipements nautiques majeurs.

La DSC diminue de 1,9 M€ suite à la fin de l'aide exceptionnelle « part complémentaire énergie ».

L'attribution de compensation, qui correspond à un transfert financier entre un EPCI et ses communes membres afin de compenser des transferts de charges. Avec un périmètre de compétence inchangé, cette dernière est stable.

Par ailleurs, la réduction des autres atténuations de recettes est relative au fait que l'ensemble intercommunal n'est plus contributeur au FPIC en 2023 (voir partie dédiée sur la fiscalité).

e. Les frais financiers sont en augmentation du fait de la hausse des frais liés à la dette bancaire

Les frais financiers de la Métropole Rouen Normandie sont la résultante de trois catégories de dette :

- La dette bancaire « classique » constituée des emprunts moyen-long terme et court terme,
- La dette bancaire « théorique » envers les communes, associée au transfert de certaines compétences et calibrée au vu des investissements nets supportés par les communes préalablement aux transferts de compétences. Cette dette vise à

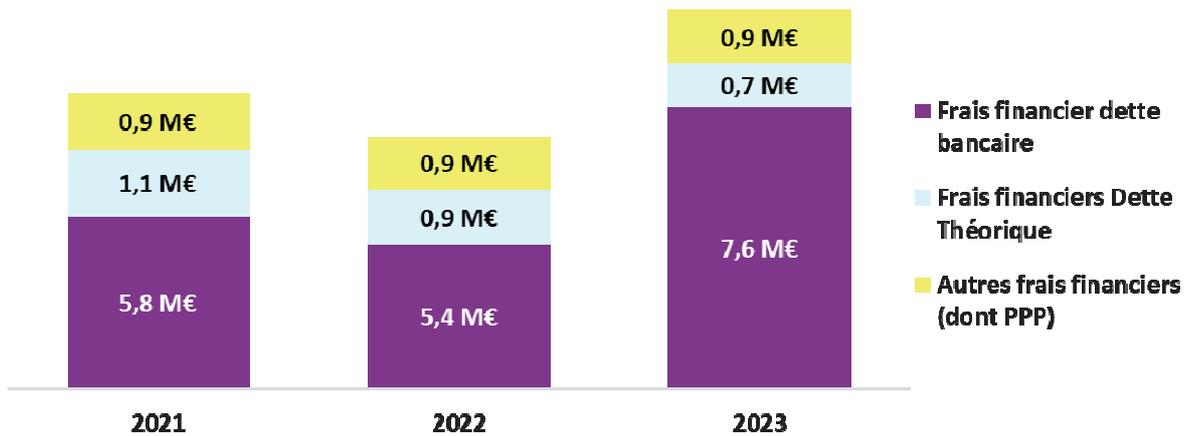


compenser la charge des emprunts que les communes lorsqu'elles exerçaient ces compétences,

- Les autres dettes : principalement la dette PPP, mais également les frais associés aux lignes de trésorerie.

La hausse des frais financiers sur les derniers exercices est la résultante de la remontée des taux d'intérêt et de la progression de l'encours de dette du fait de l'effort d'investissement réalisé.

**Evolution et composition des frais financiers
(période 2021-2023, en M€)**



III.1-3) Une amélioration de l'autofinancement

	2021	2022	2023
Epargne brute consolidée	94,5 M€	49,3 M€	71,1 M€

Globalement, avec une réduction des dépenses à caractère général couplée à la dynamique de la fiscalité, l'épargne augmente de 21,7 M€ (+44%).

III.2) La continuité de la dynamique d'investissement constatée depuis 2021

Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à **209,8 M€** en 2023, ce qui représente une hausse de 13,3% par rapport à 2022 pour ces 4 budgets (hors régies).

Il est important de souligner qu'il s'agit de la troisième augmentation successive constatée sur les dépenses d'investissement. Depuis 2020, ces dernières enregistrent une augmentation annuelle moyenne de 27,7 M€ (+18%/an).

	2021	2022	2023	Var. n-1
Dépenses d'investissement hors dette	147,7 M€	185,1 M€	209,8 M€	+ 13,3%

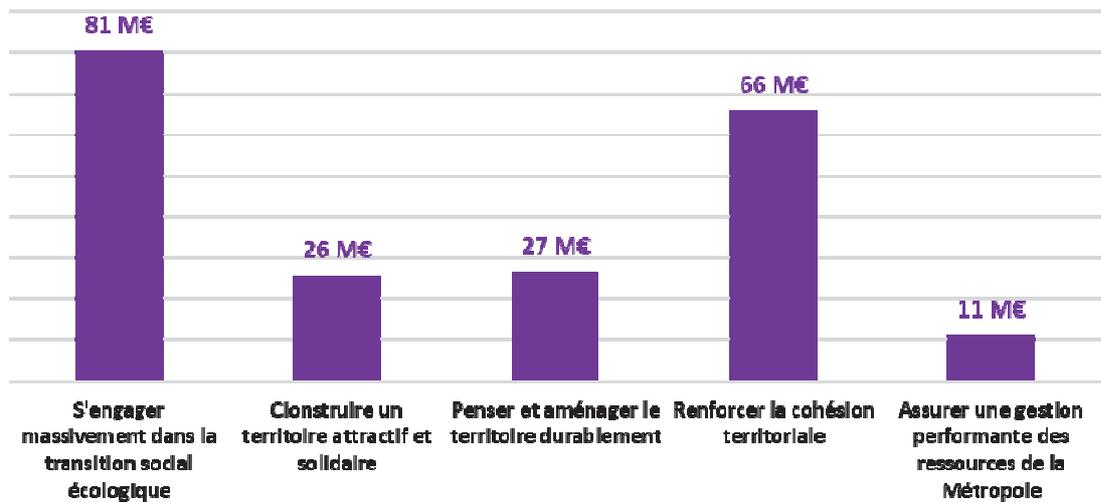
III.2-1) Les principales opérations d'équipement de l'année 2023

Les principales opérations sont :

- **Au budget principal :**
 - Travaux sur les réseaux de voirie : 18,8 M€
 - Ouvrages sur le quartier Flaubert : 7,3 M€
 - Acquisitions foncières « urbanisme » : 4,1 M€
 - Entretien pour la mise en sécurité d'ouvrages d'art : 4,1 M€
 - Modernisation éclairage public : 3,7 M€
- **Au budget transport :**
 - Acquisition de matériels roulants décarbonés : 23,9 M€
 - Extension de la ligne T4 sur la ZAC de Martainville (Biologie - Santé) : 2,5 M€
 - Travaux en lien avec l'acquisition de matériels roulants : 2,5 M€
 - Travaux liés au projet de la ligne T5 : 1,7 M€
- **Au budget des déchets ménagers :**
 - Matériel de pré-collecte : 2,4 M€
 - Colonnes semi-enterrées et enterrées : 2,4 M€
 - Matériel de transport : 2,2 M€

La ventilation des dépenses d'investissement (hors dette) par politiques publiques en 2023 est la suivante :

Répartition des investissements par politique publique

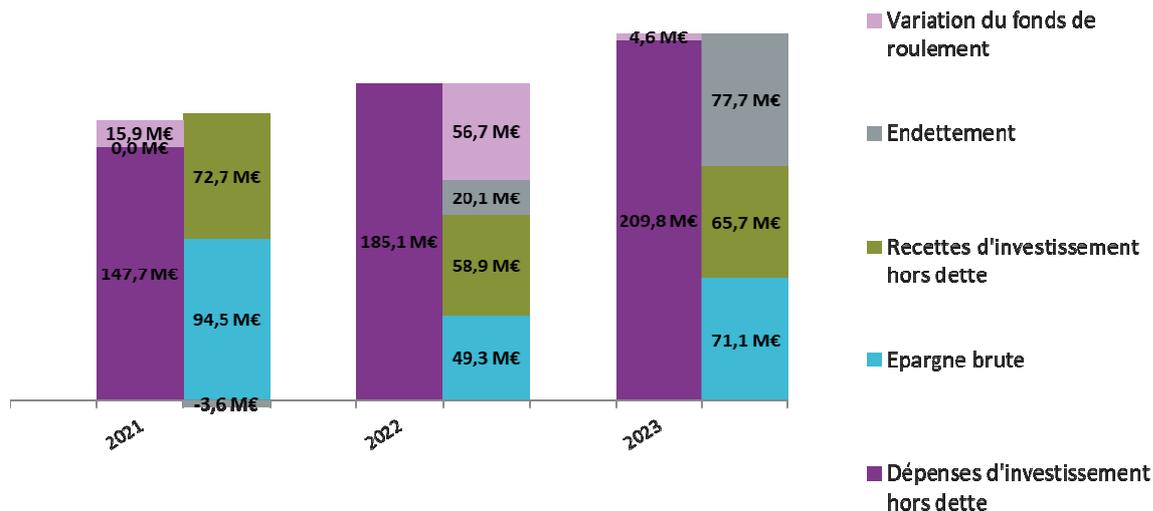


La majeure partie des investissements concernent la transition social écologique et le renforcement de la cohésion territoriale. Ces politiques publiques représentent 70% des dépenses d'investissement (hors dette) de l'année.

III.2-1) Le financement des investissements et l'impact sur l'endettement

L'épargne brute, en augmentation, a financé 34% des dépenses d'investissement. Les autres recettes d'investissement, composées des subventions, du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des cessions sont de 65,7 M€. Elles représentent ainsi 31% du financement des investissements.

Afin de compléter l'autofinancement et les recettes d'investissements, la métropole a emprunté. Le niveau d'emprunt est légèrement supérieur au besoin résiduel de financement de l'investissement et se traduit donc par une augmentation du fonds de roulement de 4,6 M€.



III.2-2) Le résultat et les engagements en investissement

Le fonds de roulement correspond aux recettes budgétaires qui n'ont pas encore été consommées par des dépenses budgétaires en fin d'exercice, et qui restent donc disponibles pour les années suivantes. Ce fonds de roulement provient des années antérieures et de l'exercice 2023. Pour les budgets hors régies, il s'établit à 22,1 M€, soit une augmentation de 4,6 M€ par rapport à 2022 après une consommation significative de ce dernier l'année dernière (-56,7 M€).

Les engagements restant en investissement (reports qui seront mandatés en 2024) sont les suivants :

- 58,7 M€ en dépenses
- 42 M€ en recettes
- Soit un solde à financer de 16,7 M€.

Le fonds de roulement (22,1 M€) apparaît ainsi cohérent avec les engagements pris (16,7 M€).

IV. LES BUDGETS DES RÉGIES

La gestion en régie est une gestion directe d'un service public par la collectivité. La régie dispose de la personnalité financière, mais pas de la personnalité juridique.

La consolidation des régies concerne quatre budgets :

- Le budget Assainissement
- Le budget Eau
- Le budget des Réseaux de chaleur (RC)
- Le budget Seine Création

IV.1) Evolution de la section de fonctionnement

IV.1-1) Des recettes réelles de fonctionnement en légère augmentation

	2021	2022	2023	Variation
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	127,2 M€	127,2 M€	129,3 M€	+ 1,6%
Produit des services (chap.70)	113,4 M€	114,4 M€	116,9 M€	+ 2,2%
Dotations (chap.74)	3,5 M€	3,2 M€	0,7 M€	- 76,7%
Autres produits (Chap. 75)	6,9 M€	6,9 M€	8,7 M€	+ 26,1%
Produits exceptionnels hors cession (chap.77)	2,0 M€	1,3 M€	1,2 M€	- 8,1%
Reprises sur amortissements et provisions (chap.78)	1,2 M€	1,2 M€	1,5 M€	+ 21,9%
Atténuation de charges (chap. 013)	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M€	+ 30,5%

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 129,3 M€, soit une augmentation de 2,1 M€ avec l'exercice 2022 (+1,6 %).

Cette hausse est principalement relative aux autres produits (chapitre 75 / +1,8 M€) de la régie « réseaux de chaleur », et plus particulièrement aux redevances versées par les abonnés des réseaux suivants dans le cadre de leur développement :

- Réseau Martainville : +0,9 M€ ;
- Réseau Quevilly : +0,6 M€ ;
- Réseau Vesuve : +0,4 M€.

Par ailleurs, il est important de noter :

- La croissance des produits de services (+2,5 M€), principalement composés des recettes d'eau et d'assainissement ;
- La réduction des participations reçues et plus particulièrement de la prime d'épuration pour la régie assainissement (-1,2 M€).

a. **Une évolution des produits des services portée par les budgets eau et assainissement**

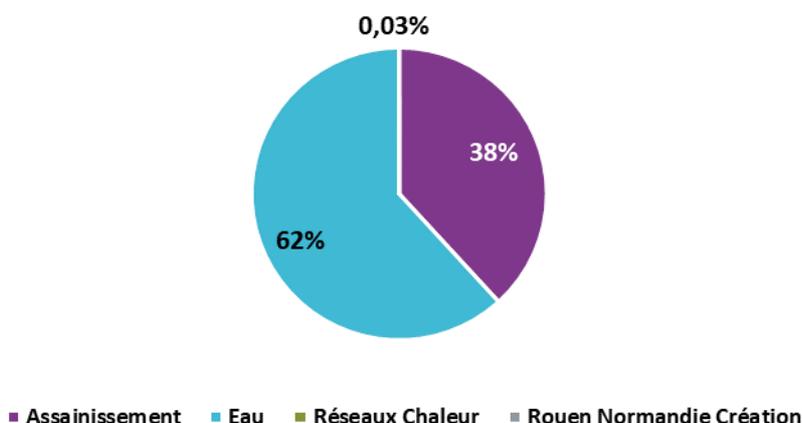
	2021	2022	2023	Evol 22/23	Evol 22/23
Assainissement	44,04 M€	43,22 M€	44,68 M€	1 464 047	+ 1,5%
Eau	69,30 M€	71,17 M€	72,19 M€	1 022 764	+ 4,2%
Réseaux Chaleur	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0	-
Rouen Normandie Création	0,03 M€	0,00 M€	0,03 M€	29 686	+ 23,0%
Total 70	113,36 M€	114,39 M€	116,90 M€	2 516 497	+ 3,1%

Les produits des services progressent de 2,5 M€ en 2023. Cette hausse est relative à :

- **Pour le budget assainissement (+1,5 M€)** : les redevances pour l'assainissement (+0,4 M€) et les travaux (+0,4 M€) ;
- **Pour le budget eau (+1 M€)** : les ventes d'eau (+0,4 M€) et les autres produits divers (0,5 M€).

À noter : les budgets eau et assainissement, à eux deux, représentent presque l'intégralité des produits des services du périmètre étudié.

Poids de chaque budget dans les produits des services



b. **Une réduction des dotations et participations portée par la prime d'épuration sur le budget assainissement**

	2021	2022	2023	Evol 22/23	Evol 22/23
Assainissement	2,88 M€	1,63 M€	0,47 M€	-1 165 778	- 83,8%
Eau	0,06 M€	0,05 M€	0,02 M€	-30 637	- 73,1%
Réseaux Chaleur	0,04 M€	0,00 M€	0,00 M€	0	-
Rouen Normandie Création	0,49 M€	1,49 M€	0,26 M€	-1 236 530	- 47,9%
Total 74	3,47 M€	3,17 M€	0,74 M€	-2 432 946	- 78,7%

Globalement, les participations et subventions reçues par les régies sont en baisse de 2,4 M€ (-78,7%).

Le budget assainissement enregistre une diminution significative des primes d'épurations reçues. En effet, la prime relative à la STEP Emeraude est diminuée de moitié.

c. Ainsi, la croissance des recettes est portée par les autres produits de gestion courante

	2021	2022	2023	Evol 22/23	Evol 22/23
Assainissement	0,37 M€	0,40 M€	0,30 M€	-97 793	- 19,5%
Eau	0,16 M€	0,16 M€	0,13 M€	-22 685	- 17,6%
Réseaux Chaleur	4,91 M€	4,75 M€	6,65 M€	1 900 793	+ 35,4%
Rouen Normandie Création	1,50 M€	1,62 M€	1,65 M€	29 039	+ 9,8%
Total 75	6,95 M€	6,92 M€	8,73 M€	1 809 355	+ 25,7%

Les autres produits de gestion courante enregistrent une progression de 1,8 M€ (+25,7%) après une quasi-stabilité de 2021 à 2022.

Cette croissance est liée aux redevances perçues par la régie des « réseaux de chaleur ». Ces dernières sont composées d'une part fixe et d'une part variable pour 4 réseaux.

Réseau	Part	2022	2023	Evolution 22/23 €	Evolution 22/23 %
Elbeuf	Part Variable	0,02 M€	0,02 M€	0,00 M€	1,2%
	Part Fixe	0,02 M€	0,02 M€	0,00 M€	-14,2%
	Sous-total	0,04 M€	0,04 M€	0,00 M€	-6,8%
Quevilly	Part Variable	0,97 M€	1,21 M€	0,24 M€	24,7%
	Part Fixe	1,44 M€	1,76 M€	0,32 M€	22,5%
	Sous-total	2,41 M€	2,97 M€	0,56 M€	23,4%
Vesuve	Part Variable	1,07 M€	1,33 M€	0,26 M€	24,8%
	Part Fixe	0,78 M€	0,91 M€	0,12 M€	15,9%
	Sous-total	1,85 M€	2,24 M€	0,39 M€	21,0%
Martainville	Part Variable	0,07 M€	0,53 M€	0,45 M€	626,1%
	Part Fixe	0,06 M€	0,56 M€	0,50 M€	780,6%
	Sous-total	0,14 M€	1,09 M€	0,95 M€	698,5%
Total		4,43 M€	6,34 M€	1,90 M€	42,9%

Les redevances reçues pour les réseaux « Martainville » (+1 M€), « Quevilly » (+0,6 M€) et « Vesuve » (+0,4 M€) portent ainsi l'augmentation des autres produits de gestion courante.

IV.1-2) Une diminution des dépenses de dépenses ponctuelles en 2022

	2021	2022	2023	Variation
Dépenses réelles de fonctionnement	86,8 M€	97,7 M€	93,4 M€	- 4,4%
Charges à caractère général	54,0 M€	60,6 M€	60,7 M€	+ 0,1%
Charges de personnel	18,1 M€	19,0 M€	19,7 M€	+ 3,7%
Autres charges de gestion courante	4,4 M€	4,8 M€	5,7 M€	+ 19,7%
Charges financières	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€	+ 1,2%
Atténuation de produits	0,1 M€	0,3 M€	0,4 M€	+ 53,2%
Autres charges	9,4 M€	12,2 M€	6,0 M€	- 50,6%

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 4,3 M€ en 2023, après une nette augmentation en 2022 (+10,9 M€). Cette diminution est relative :

- Au reversement pour excédent du budget assainissement pour 2,4 M€, étant une dépense exceptionnelle en 2022, non reconduites en 2023 ;
- A des dépenses courantes en diminution sur l'exercice 2023 ;
 - Pour le budget assainissement :
 - L'annulation de factures et le remboursement d'avoir pour 0,6M€ ;
 - La dotation de dépréciation des dépenses irrécouvrables pour 0,7M€.
 - Pour le budget eau :
 - L'annulation de factures et le remboursement d'avoir pour 1 M€ ;
 - La dotation de dépréciation des dépenses irrécouvrables pour 0,9M€.

Les charges à caractère général sont quasi stables du fait notamment de la forte baisse des dépenses d'électricité et de gaz. Les dépenses de personnel augmentent de 0,7 M€ (+3,7%).

Par ailleurs, il est important de noter une importante augmentation des autres charges de gestion courante (+0,9 M€) avec un élargissement du périmètre des frais de structure refacturés par le budget principal. En 2022, la refacturation concernait uniquement les coûts de personnel des services supports. A compter de 2023, la refacturation intègre également le coût des charges courantes de fonctionnement de ces mêmes services supports (fournitures de bureau, consommables, impressions etc.), dans une optique de transparence encore accrue dans l'imputation des différentes charges entre les budgets.

a. Une légère hausse des charges à caractère général avec une réduction des dépenses énergétiques

	2021	2022	2023	Poids budgets 2023	Evol 22-23
Charges à caractère général	54,0 M€	60,6 M€	60,7 M€	100,0%	0,0 M€
Assainissement	15,2 M€	18,7 M€	17,4 M€	28,6%	-1,4 M€
Eau	35,1 M€	37,9 M€	37,1 M€	61,1%	-0,8 M€
Rouen Normandie Création	1,3 M€	1,4 M€	1,1 M€	1,8%	-0,3 M€
Réseau de chaleur	2,4 M€	2,6 M€	5,1 M€	8,4%	2,5 M€

Globalement, les charges à caractère général, enregistrent une légère augmentation avec :

- Une diminution générale des dépenses énergétiques (électricité et gaz) de l'ordre de 56%.

Electricité (M€)	2022	2023	Evol. 22-23
Assainissement	3,0 M€	1,2 M€	-60%
Eau	3,1 M€	1,5 M€	-52%
Rouen Normandie Création	0,4 M€	0,3 M€	-34%
Réseaux de chaleur			0%
Total	6,5 M€	3,0 M€	-54%

Gaz (M€)	2022	2023	Evol. 22-23
Assainissement	0,3 M€	0,0 M€	-97%
Eau	0,1 M€	0,0 M€	-27%
Rouen Normandie Création	0,1 M€	0,0 M€	-43%
Réseaux de chaleur			0%
Total	0,4 M€	0,1 M€	-75%

Dépenses énergétiques (M€)	2022	2023	Evol. 22-23
Assainissement	3,2 M€	1,2 M€	-63%
Eau	3,2 M€	1,5 M€	-52%
Rouen Normandie Création	0,5 M€	0,3 M€	-36%
Réseaux de chaleur	0,0 M€	0,0 M€	0%
Total	6,9 M€	3,1 M€	-56%

- Compensée par une forte augmentation de dépenses de 3,2 M€, dans la continuité de l'augmentation constatée en 2022 pour 2,2 M€.

Sous-traitance (M€)	2021	2022	2023	Evol. 22-23	Evol. Moy. Ann.
Assainissement	5,7 M€	7,6 M€	8,0 M€	6%	18%
Eau	3,4 M€	3,7 M€	4,1 M€	9%	9%
Rouen Normandie Création	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	-36%	-2%
Réseaux de chaleur	2,0 M€	2,1 M€	4,5 M€	121%	49%
Total	11,2 M€	13,5 M€	16,7 M€	24%	22%

L'importante augmentation constatée sur le budget des réseaux de chaleur provient principalement du contrat d'exploitation concernant le nouveau réseau « Martainville » se traduisant par une dépense de sous-traitance de 1,7 M€.

Sous-traitance - Réseaux de chaleur (M€)	2022	2023	Evol. 22-23 €	Evol. 22-23 %
Elbeuf	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€	7%
Vesuve et Quevilly	2,0 M€	2,8 M€	0,8 M€	41%
Martainville	0,0 M€	1,7 M€	1,7 M€	0%
Total	2,1 M€	4,5 M€	2,5 M€	121%

b. Les charges de personnel

	2021	2022	2023	Poids budgets 2023	Evol 22-23
Chap 012	18,1 M€	19,0 M€	19,7 M€	100,0%	0,7 M€
Assainissement	6,2 M€	6,4 M€	6,8 M€	34,8%	0,4 M€
Eau	11,1 M€	11,6 M€	11,8 M€	59,9%	0,2 M€
Rouen Normandie	0,5 M€	0,6 M€	0,6 M€	2,9%	0,0 M€
Création					
Réseau de chaleur	0,3 M€	0,3 M€	0,5 M€	2,3%	0,1 M€

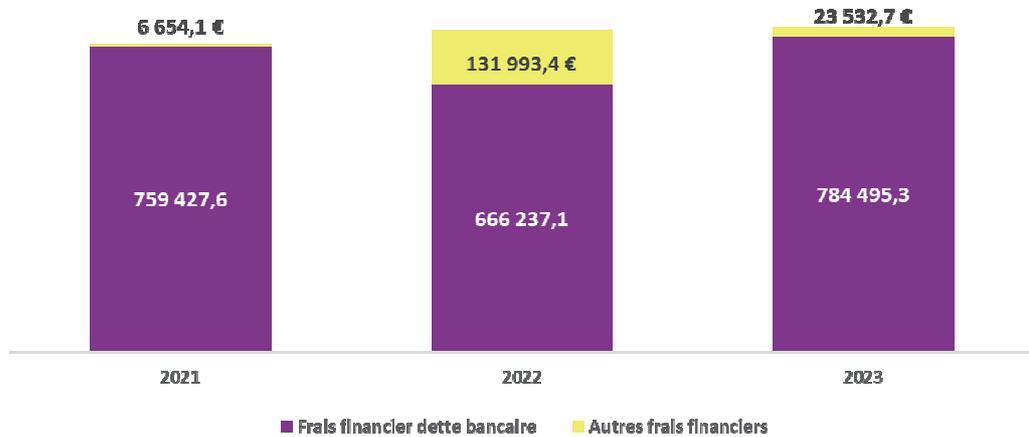
Les frais de personnel ont progressé de 0,7 M€ en 2023 et poursuivent ainsi la dynamique constatée en 2022 (+ 0,8 M€) liée principalement au dégel du point d'indice des fonctionnaires durant l'été 2022.

En effet, le dégel du point d'indice de l'été 2022 a un impact également sur l'exercice 2023 via les effets en année pleine. A cela s'ajoute les autres nouveautés réglementaires s'imposant aux dépenses de la Métropole, à savoir :

- Une nouvelle augmentation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2023. Toutefois, à la différence du dégel en 2022, cette augmentation ne concerne pas l'ensemble des agents de la métropole ;
- La revalorisation des salaires de droits privés ;
- L'augmentation de la participation employeur des frais de déplacement et de transport passant de 50% à 75% ;
- L'augmentation de la valeur des titres repas.

c. Les charges financières

Evolution et composition des frais financiers
(période 2021-2023, en €)



Les frais financiers s'élèvent à 808 K€, en légère hausse par rapport à 2022.

La hausse des frais financiers liés à la dette bancaire en 2023 concerne le budget des réseaux de chaleur avec les emprunts mobilisés en 2022 et 2023.

IV.1-3) Une épargne retrouvant un niveau comparable à l'exercice 2021

	2021	2022	2023
Epargne brute consolidée	40,34 M€	29,50 M€	35,89 M€

Les régies ont un enjeu de financement particulier, car elles doivent s'équilibrer par les redevances (tarifs de l'eau, etc). L'épargne est un indicateur de la capacité à répondre à cet enjeu, de manière indépendante par rapport au budget principal.

Avec des dépenses en baisse liée principalement à des décaissements exceptionnels sur l'exercice 2022 et à la réduction des dépenses énergétiques, couplé à l'augmentation des recettes, l'épargne atteint 35,9 M€ en 2023. Il s'agit d'une augmentation de 6,4 M€ par rapport à l'année 2022, rattrapant pour partie la diminution de 10,8 M€ constatée de 2021 à 2022.

IV.2) Evolution de la section d'investissement

IV.2-1) La continuité de la dynamique d'investissement débutée en 2021

	2021	2022	2023	Var. n-1
Dépenses d'investissement hors dette	33,0 M€	36,3 M€	41,1 M€	+ 13,1%

Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à 41,1 M€ en 2023, ce qui représente une hausse de 13,1% par rapport à 2022.

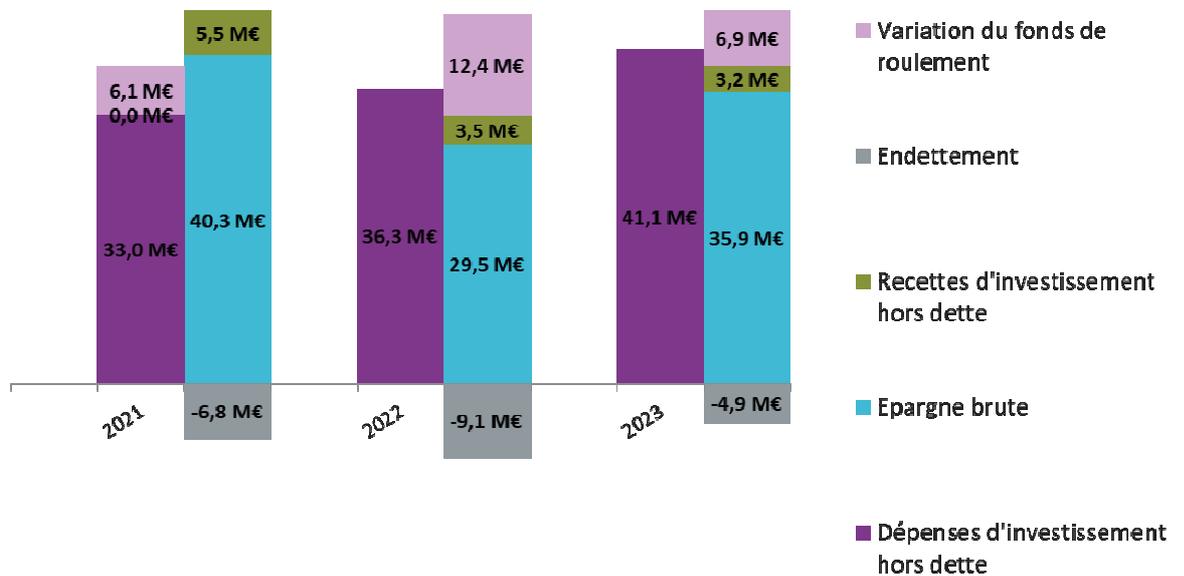
Il est important de souligner qu'il s'agit de la troisième augmentation successive constatée sur les dépenses d'investissement. Depuis 2020, ces dernières enregistrent une augmentation annuelle moyenne de 5,5 M€ (+19%/an).

IV.2-2) Les principales opérations d'équipement de l'année 2023

Les principales opérations sont :

- **Au budget de l'eau :**
 - Travaux divers sur réseaux : 9,2 M€
 - Grands projets de la métropole : 1,9 M€
 - Travaux sur réseaux suite au projet transport : 1,1 M€
- **Au budget de l'assainissement :**
 - Travaux divers sur réseaux : 5,4 M€
 - Renouvellement de la STEP Emeraude : 2,5 M€
 - Frais de branchements : 1,4 M€
- **Au budget de la régie calorifique :**
 - Travaux d'extension Saint-Julien : 3 M€
 - Travaux réseau Grand Quevilly : 0,5 M€
 - Travaux réseau rive gauche : 0,4 M€
 - Travaux réseau Martainville : 0,3 M€

IV.2-3) Le financement des investissements



L'épargne brute (35,9 M€) et les autres recettes d'investissement (3,2 M€) ont été inférieures aux investissements financés.

Le recours à l'emprunt ayant été inférieur au remboursement de capital, la Métropole s'est désendettée de 4,9 M€.

Afin de couvrir le besoin de financement des investissements, cette dernière a mobilisé son fonds de roulement à hauteur de 6,9 M€.

IV.2-4) Le résultat et les engagements en investissement

Le résultat brut des budgets consolidés des régies s'établit à 27,5 M€.

Les engagements restant en investissement (reports qui seront mandatés en 2024) sont les suivants :

- 10,4 M€ en dépenses
- 5,7 M€ en recettes
- Soit un solde à financer de 4,7 M€.

Les réserves sont ainsi correctement calibrées pour faire face aux engagements déjà pris.

V. LA GESTION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)

V.1-1) Une dette consolidée de 526 M€ au 31 décembre 2023 tous budgets/régies (y compris PPP)

- *Le bilan des mobilisations 2023 : 119,5 M€ de volumes tirés, dont 84 M€ pour le budget principal*

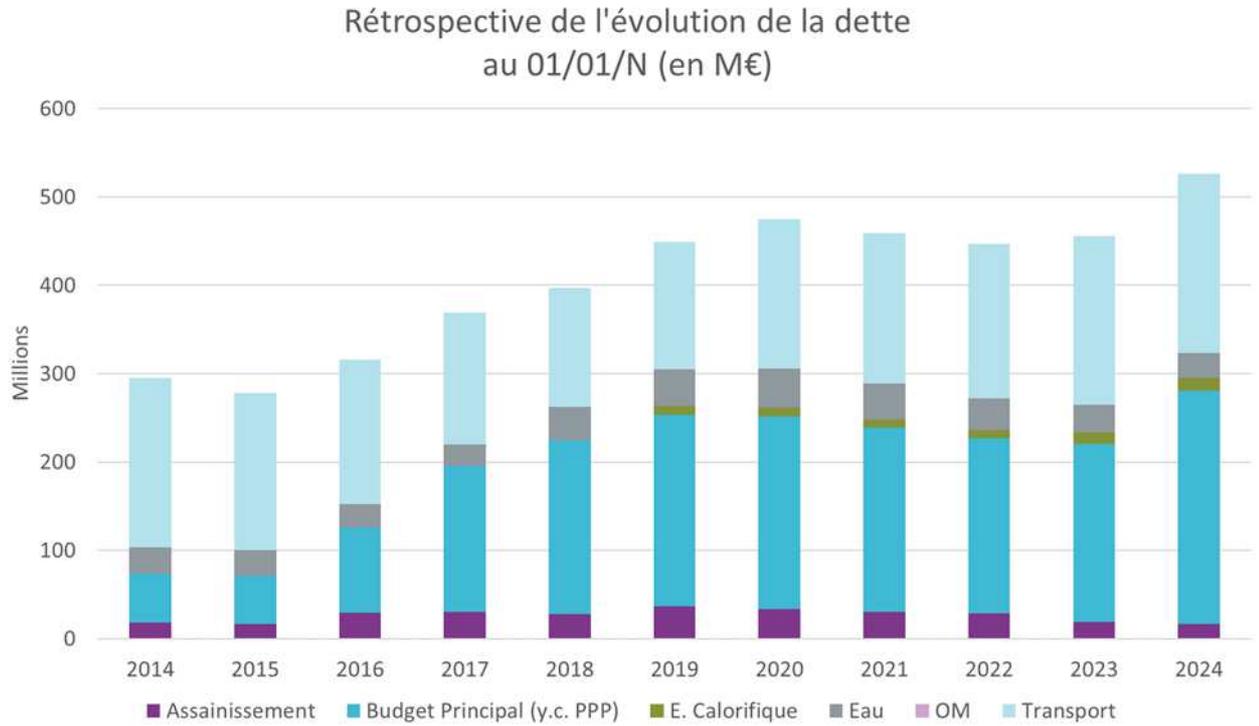
Depuis plusieurs exercices, les recherches de financement bancaires de la Métropole sont orientées vers des offres apportant de la souplesse de mobilisation sur plusieurs exercices.

Ont ainsi été souscrits en 2023 :

- Le prêt CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) à 0,75% : des conditions à taux fixes très avantageuses dans le cadre de la mise en place d'un dispositif Intracting.
- La Métropole a opté pour 25 M€ de ses nouveaux financements à taux variables (issus de la BRED) afin de ne pas figer son encours de dette à un niveau dégradé.
- Il convient de noter que 19% des nouveaux financements ont été signés en 2022 et présentent des taux fixes plus performants que ceux signés en 2023. La Métropole a ainsi sécurisé une part de son besoin de financement de 2023 dès 2022.

Budget	Montant (en M€)	Etablissement prêteur	Taux (en %)	Durée (en années)	Date de signature	Date de mobilisation
E. Calorifique	2,5	CM	2,95%	20	15/12/2022	1,5 M€ le 19/07/2023 1,5 M€ le 13/09/2023
Principal	10	AFL	3,18	20	13/12/2022	16/02/2023
	10	AFL	3,52	20	16/01/2023	20/03/2023
	10	CM	2,95	10	15/12/2022	20/06/2023
	2	CDC - Intracting	0,75	13	09/06/2023	02/08/2023
	10	LBP	3,45	20	28/12/2023	28/12/2023
	25	AFL	3,83	20	12/09/2023	12/09/2023
	17	BRED	E3M+76pb	20	28/12/2023	28/12/2023
Transport	25	AFL	3,83	20	12/09/2023	12/09/2023
	8	BRED	E3M+76pb	20	28/12/2023	28/12/2023

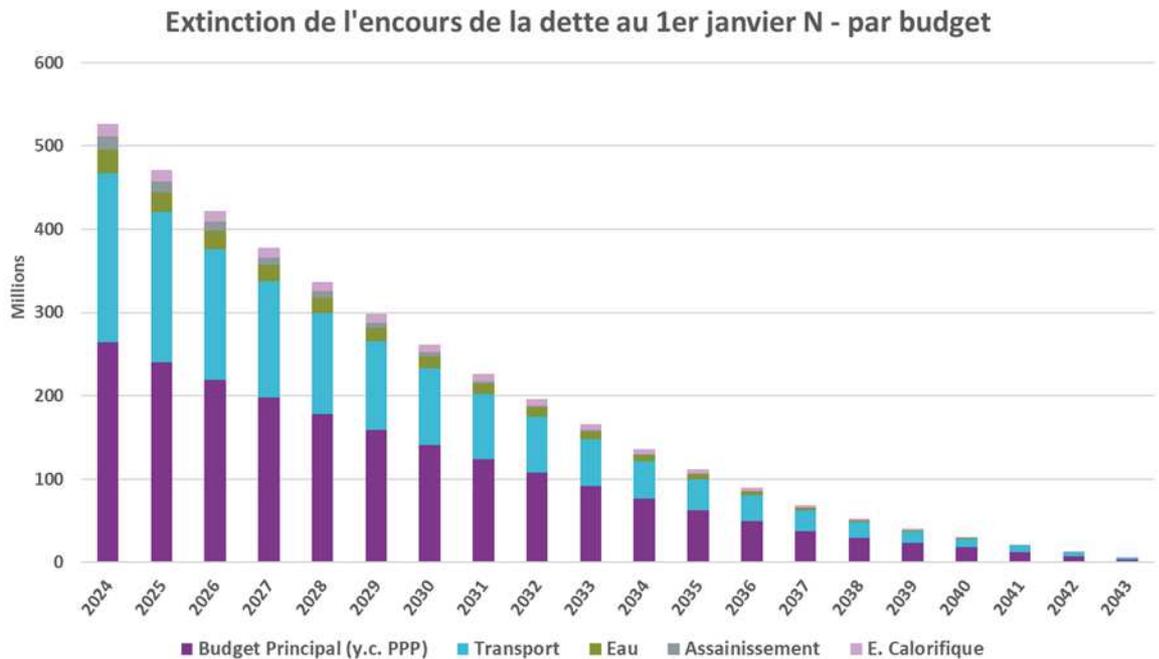
- *Retour sur l'évolution du stock de dette de la Métropole en 2023 : un encours de dette en hausse de 15% (+71M€)*



Après une légèrement progressé de 2% (+9M€) de l'encours de dette en 2022, l'encours de dette de la Métropole augmente de 15% (soit +71M€) en 2023. Cette hausse est portée par le budget Principal et le budget des transports.

Depuis 2015, la part de l'encours de dette du budget principal passe de 19% en 2015 à 50,2% en 2023.

- *Etat des lieux des engagements au 31/12/2023*



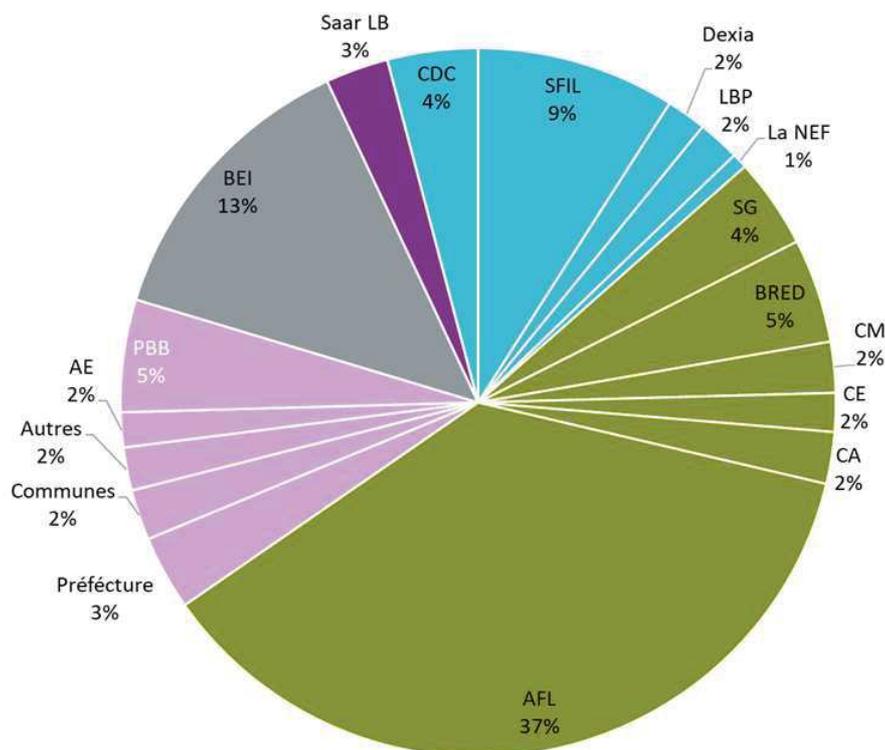
L'encours de dette de la Métropole s'amortit progressivement. La durée de vie moyenne de l'encours de la Métropole Rouen Normandie s'établit à 6 ans et 9 mois (contre 7 ans au 01/01/2023). Selon l'enquête dette menée par FCL, la durée de vie moyenne des autres Métropoles s'établit à 8 ans et 7 mois au 01/01/2023. La Métropole pourra donc si elle le souhaite opter pour une dette plus longue (restructuration, différé d'amortissement, tableaux spécifiques ...) sans pour autant dégrader sa durée de vie moyenne par rapport aux autres collectivités.

Il convient de noter que le contrat de PPP éclairage public arrive à échéance courant d'année 2025 (baisse d'amortissement de 1,5M€ sur ce contrat entre 2024 et 2025).

- *Focus sur les prêteurs : un encours de dette marqué par une présence forte de l'Agence France Locale (AFL)*

Avec la part majeure de l'AFL dans les sources de financement de la Métropole (37%), le potentiel de diversification auprès des autres acteurs bancaires est important.

MRN - Répartition de l'encours de dette consolidé par prêteurs au 01/01/2024



- *Un encours de dette sécurisé et performant*

Le coût moyen anticipé de l'encours de dette consolidé au 01/01/2024 s'établit à 2,26% contre 2,10% au 01/01/2023 ; soit une hausse modérée de 7,6%. Ceci est principalement lié au socle de l'encours de dette à taux fixe (88%).

	(en M€)	(en %)	Taux estimatif (en %)
Exposition Taux fixe	465	88%	1,92%
Exposition taux variable	57	11%	4,57%
Euribor 12M	1	0,3%	5,09%
Euribor 3M	38	7,2%	5,01%
Eonia	2	0,5%	0,71%
Euribor 6M	15	2,9%	4,06%
TAM / TAG	0	0,1%	4,36%
Exposition Structurée	4	1%	8,35%
Total (consolidé)	526	100%	2,26%

- **La Métropole a anticipé dès 2023 la couverture 2024**

En novembre 2023, la Métropole a lancé une recherche de financement pour ses investissements 2023 et 2024, afin de mobiliser une enveloppe de 50M€.

La Métropole privilégiait les financements verts sur cette consultation.

La Métropole a reçu des propositions de 8 établissements différents. Le taux de couverture de 869% est favorable et est bien supérieur à la moyenne des niveaux observables sur d'autres consultations. La présente recherche de financement reflète l'appétit des investisseurs vis-à-vis de la qualité de signature de la Métropole.

Les marges obtenues par la Métropole sont ressorties entre 34 pb et 187 pb, soit des marges plus performantes que la moyenne de marché du financement du secteur public sur cette période. Les financeurs présentant les conditions les plus compétitives ont été retenus.

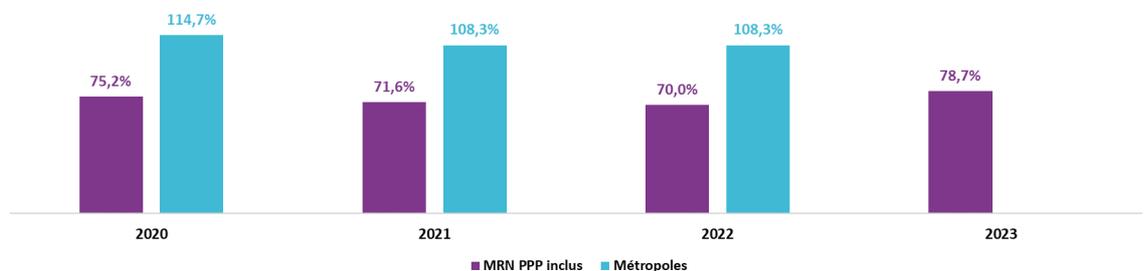
V.1-2) Des ratios d'endettement en amélioration malgré la hausse de l'encours, du fait l'augmentation de l'épargne (8 budgets)

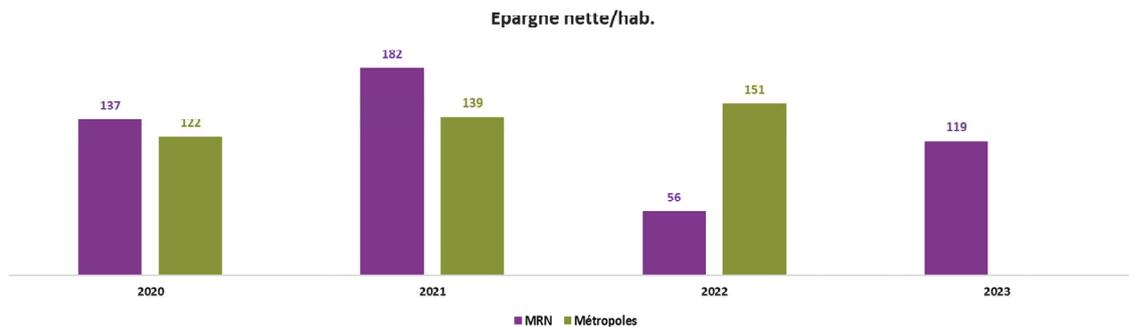
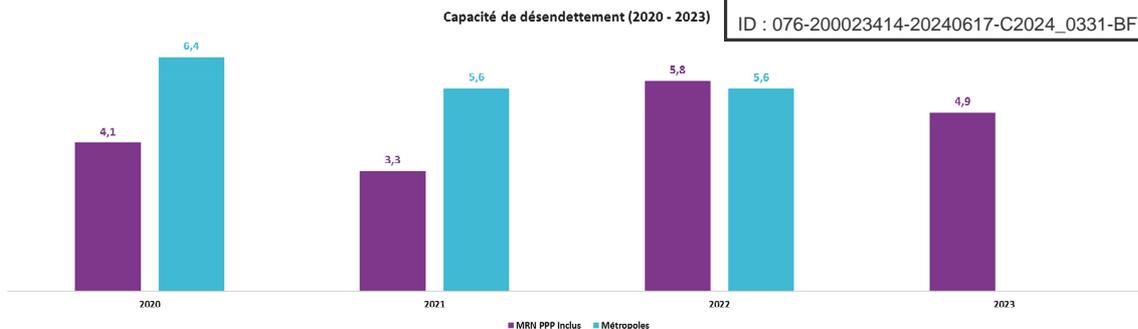
Les indicateurs d'endettement se sont améliorés en 2023 essentiellement sous l'effet de l'augmentation de l'autofinancement :

- Le taux d'endettement est porté à 78% du fait de la progression de l'encours
- La capacité de désendettement s'établit à 4,9 années contre 5,8 en 2022 avec l'amélioration de l'épargne. Ainsi, la métropole affiche de nouveau une capacité de désendettement inférieure aux collectivités comparées.
- L'épargne nette s'établit à 119€ par habitant et s'approche du niveau connu en 2020.

Les ratios d'endettement de la Métropole restent ainsi relativement satisfaisants.

Taux d'endettement hors cession (2020 - 2023)





Dans ce contexte incertain sur l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement sur les prochains exercices, la capacité à maintenir cette épargne constituera l'enjeu essentiel pour permettre la poursuite du programme d'investissement ambitieux de la Métropole.

VI. CONCLUSION ET SYNTHÈSE TOUS BUDGETS CONFONDUS

L'année 2022 se caractérisait par un contexte économique défavorable se traduisant par une inflation élevée et une crise énergétique majeure. L'année 2023 s'inscrit toujours dans ce contexte inflationniste avec une inflation annuelle moyenne s'élevant à 4,9%. Ce contexte continue d'avoir un impact sur les dépenses de la Métropole, avec notamment des évolutions réglementaires qui s'impose à elle (effets en année pleine du dégel du point d'indice 2022, nouvelle augmentation du point d'indice, revalorisation des salaires de droits privés). En revanche, les dépenses d'électricité de la métropole amorcent en 2023 une nette réduction suite au pic historique de 2022.

La MRN dégage sur l'année 2023 une épargne brute de 106,9 M€, en augmentation par rapport à 2022, sans toutefois retrouver le niveau exceptionnellement élevé de l'année 2021.

Parallèlement à l'amélioration de l'épargne, la Métropole s'inscrit dans la continuité de la dynamique d'investissement constatée depuis 2021, avec des dépenses d'investissement hors dette s'établissant à 250,9 M€ en 2023, ce qui représente une hausse de 13,3% par rapport à 2022. Il s'agit ainsi de la troisième augmentation successive constatée sur les dépenses d'investissement. Depuis 2020, ces dernières enregistrent une augmentation annuelle moyenne de 33,3 M€ (+18%).

En complément de l'autofinancement, ce maintien d'investissements élevés a nécessité :

- Une hausse de l'endettement (+70,8 M€) après l'augmentation de 9 M€ en 2022 suite à deux années de désendettement ;
- Une légère consommation du fonds de roulement (-2,3 M€) qui s'établit en fin d'année à 49,7 M€ (contre 51,9 M€ en 2022)

La situation à fin 2023 peut s'analyser de deux manières complémentaires :

- Les ratios consolidés sont améliorés (taux d'épargne brute de 16% en 2023 contre 12,1% en 2022, capacité de désendettement de 4,9 ans en 2023 contre 5,8 années en 2022)

Ce constat s'établit dans la continuité de la solidité budgétaire de la Métropole et la pertinence de son choix d'avoir maintenu un niveau élevé d'autofinancement sur les années antérieures. Les résultats dégagés sont par ailleurs cohérents avec les engagements pris retracés dans les restes à réaliser.

- Ce constat doit être nuancé par deux éléments :
 - La situation est beaucoup plus favorable sur les budgets des régies que sur les budgets alimentés par le budget principal.
Sur les budgets hors régies (alimentés par le budget principal), le taux d'épargne nette n'est que de 5,8% en 2023 : les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette ont consommé la quasi-intégralité des recettes de fonctionnement perçues, ne laissant qu'un solde résiduel pour le financement des investissements.
 - Les incertitudes sur les exercices 2024 et 2025 restent très importantes en matière d'inflation, d'éventuelle nouveautés réglementaires s'imposant à la métropole et de recettes, dont une part significative est désormais liée à la conjoncture nationale.

La capacité à maintenir un autofinancement important, notamment sur les budgets hors régie, reste l'enjeu majeur sur les exercices à venir pour pouvoir continuer à porter des investissements importants.

VII. ANNEXES

VII.1) Fiche de synthèse

Tous budgets confondus, flux croisés neutralisés, en M€

	2021	2022	2023
Produit des services (ch. 70)	117,2	128,2	124,3
Recettes fiscales, attributions de compensation et péréquation (chp. 73)	354,5	369,0	386,8
Dotations et participations (chap.74)	128,0	124,8	124,0
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	20,3	23,7	29,4
Produits financiers	0,0	0,0	0,0
Produits exceptionnels hors cessions (chap.77)	2,6	1,4	1,6
Reprises sur amortissements et provisions (chap.78)	1,2	3,1	2,6
Atténuation de charges (chap. 013)	0,4	0,4	0,4
Autres recettes	0,0	0,0	0,0
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions (1)	624,2	650,8	669,1
Charges à caractère général	153,5	191,1	176,7
Charges de personnel	90,3	95,2	100,6
Autres charges de gestion courante	126,8	163,9	169,3
Charges financières	8,6	7,9	10,1
Atténuations de produits	99,5	101,5	99,4
Charges exceptionnelles (chap. 67)	6,5	9,9	5,3
Dotation aux amortissements et provisions (chap. 68)	3,6	2,1	0,5
Autres charges	0,5	0,4	0,2
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	489,4	572,0	562,2
Épargne brute / autofinancement brut (3) = (1) - (2)	134,9	78,8	106,9
Remboursement du capital de dette, y.c. dette PPP (4)	45,0	50,2	48,7
Épargne nette / autofinancement net (3) - (4)	89,8	28,6	58,2
Dépenses d'investissement hors dette	180,8	221,5	250,9
Recettes d'investissement hors dette	78,2	62,4	68,9
Charge nette d'investissement	102,5	159,0	182,0
Endettement / Désendettement (y.c. PPP)	-23,8	9,0	70,8
Fonds de roulement au 31/12	121,1	51,9	49,7
Encours de dette au 31/12 (y.c. PPP)	446,8	455,8	526,5
Taux d'épargne brute	21,6%	12,1%	16,0%
Taux d'épargne nette	14,4%	4,4%	8,7%
Taux d'endettement	71,6%	70,0%	78,7%
Capacité de désendettement (années)	3,3	5,8	4,9
Ratios hors budgets régies (4 budgets)			
Taux d'épargne brute	18,7%	9,4%	13,0%
Taux d'épargne nette	11,4%	2,6%	5,4%
Taux d'endettement	74,1%	74,8%	85,3%
Capacité de désendettement (années)	4,0	7,9	6,6
Ratios régies			
Taux d'épargne brute	31,7%	23,2%	27,8%
Taux d'épargne nette	25,4%	11,8%	22,1%
Taux d'endettement	57,4%	50,2%	45,7%
Capacité de désendettement (années)	1,8	2,2	1,6

VII.2) Méthodologie sur les retraitements et

Les retraitements effectués sont de deux ordres :

- Les retraitements liés à la consolidation qui consistent pour l'essentiel en la neutralisation des flux croisés entre les différents budgets (mise à disposition de personnel, facturation de frais de structure, subventions d'équilibre...).
- Les retraitements analytiques destinés à donner une image plus fidèle de la situation financière de la collectivité : basculement en investissement des mouvements exceptionnels tels que les produits de cessions, neutralisation des emprunts revolving constatés à la fois en dépenses et en recettes d'investissement en particulier.

Au sein du sous-périmètre des budgets hors Régie : les retraitements avec les régies n'ont pas été effectués.

Au sein du sous-périmètre des budgets Régie : les retraitements avec les autres budgets n'ont pas été effectués.

VII.3) Définitions des termes d'analyse financière

VII.3-1) Annexe 1 : Définition et utilité de l'épargne brute

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses correspondantes. Le taux d'épargne brute (épargne brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement) permet de connaître la part des recettes de fonctionnement non consommée par les dépenses de fonctionnement.

L'épargne brute permet :

- D'assurer la solvabilité de la collectivité et notamment sa capacité à rembourser le capital de dette ;
- D'autofinancer une partie des investissements, notamment les dépenses récurrentes (bâtiments, équipements, etc...).

Elle doit donc être cohérente avec le capital de dette à rembourser chaque année et le niveau d'investissement envisagé.

VII.3-2) Définition et utilité des ratios d'endettement

La capacité de désendettement (encours de dette au 31/12 / épargne brute) permet de mesurer le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Il constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne dégagée.

Le taux d'endettement donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la structure (encours de dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement).

L'épargne nette donne une indication de l'autofinancement nouveaux investissements. Il s'agit de l'épargne brute corrigée du remboursement de la dette.

VII.3-3) Définition du fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à la somme des résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement. C'est l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut).

VII.4) La réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019

Depuis sa création, la dotation d'intercommunalité fonctionnait avec des enveloppes allouées par catégories juridiques de groupement.

L'année 2019 a vu la mise en œuvre d'une réforme d'ampleur, avec la fusion de ces différentes enveloppes. S'il n'est toujours pas strictement identique pour toutes les catégories de groupements, le mode de calcul est désormais largement harmonisé, et s'appuie sur deux parts :

- La dotation de base, calculée en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscal (CIF)
- La dotation de péréquation, qui dépend de la population, du coefficient d'intégration fiscal, du potentiel fiscal et du revenu par habitant.

Dans le cadre de ce calcul, les Métropoles bénéficient :

- D'une majoration de 10% de leur coefficient d'intégration fiscale (coefficient multiplicateur de 1,1)
- d'une garantie de maintien de la dotation par habitant sous réserve d'avoir un CIF supérieur à 35%.

Alors que les nouveaux critères de calcul auraient pu être défavorables, le CIF (40,42% après application du coefficient multiplicateur spécifique aux métropoles) permet de bénéficier de la garantie de maintien du niveau de 33,48 € par habitant. La Métropole a ainsi perçu 16,8 M€ en 2019, et ce montant évoluera en fonction de la croissance de la population.

Ce dispositif offre ainsi de la visibilité à la Métropole. Les impacts de la suppression de la taxe d'habitation sur les indicateurs de richesse et les dotations seront cependant définis dans le courant de l'année 2020, et leurs conséquences devront être appréhendées.